



Extrême droite — Reportage

1er-Mai : dans le Pas-de-Calais, les manifestants continuent de résister face aux attaques de l'extrême droite

Pour cette journée symbolique, diverses initiatives étaient organisées vendredi dans le bassin minier, territoire où le Rassemblement national dirige désormais quatorze communes. Et n'hésite pas à attaquer frontalement la fête des travailleurs et des travailleuses.

Pierre Jequier-Zalc

1 mai 2026 à 17h44

Arras, Hénin-Beaumont et Lens (Pas-de-Calais). – Dans le bassin minier, entouré des terrils qui nous rappellent systématiquement où l'on est, le 1^{er}-Mai reste un symbole. Et pas des moindres. « *On est marqués par l'histoire de notre territoire. Celle des fosses, des luttes sociales, de l'immigration. L'histoire minière appartient au Pas-de-Calais* », raconte Amandine Dymala, de l'union départementale de la CGT, l'une des premières à arriver sur la place de la gare, à Arras, d'où va démarrer la traditionnelle manifestation de la fête des travailleurs et des travailleuses.

La syndicaliste tient par la main Manon, sa fille, ballon CGT dans les bras et lunettes de soleil en cœur sur le nez. « *C'est sa première manif* », sourit sa mère. Vendredi 1^{er} mai, entre 300 et 400 personnes ont fait le déplacement pour défiler. Bien loin du record de 2023 où plus de 2 500 personnes avaient battu le pavé en pleine bataille des retraites. Malgré tout, l'ambiance, sous un doux soleil, est au rendez-vous. Beaucoup se sont déplacé·es en famille.

C'est le cas de Manu et Sophie Selliez, venu·es accompagné·es pour la première fois de leurs « *deux ados* », les yeux encore embués de sommeil. « *C'était important pour nous de leur montrer la nécessité de se mobiliser, particulièrement en ce moment* », explique Manu. Les attaques récentes contre le 1^{er}-Mai sont forcément dans les têtes : « *Essayer de nous faire bosser à cette date, c'est l'exemple typique de la société ultralibérale*

dont ils rêvent », indique le manifestant en parlant des macronistes. « *Heureusement, on est là pour se battre* », abonde sa femme.



Amandine Dymala et sa fille, Manon, le 1er mai 2026, à Arras.

© Photo Pierre Jequier-Zalc / Mediapart

Le prix de la vie et les salaires à la traîne sont aussi au cœur des revendications. « *On le voit tous les jours à la station-service, en remplissant nos caddies. C'est toujours plus compliqué de vivre* », souligne Éric Goulard, agent de planning chez Artis, société publique des transports en commun d'Arras. « *Macron, Lecornu, ils blablatent, mais ne font rien. Ils ne connaissent pas la réalité de la vie. Et la vie, en ce moment, elle est dure* », confie Thierry, ouvrier retraité depuis deux ans.

« L'hécatombe » des municipales

Plus encore, c'est le contexte local qui anime les discussions. Lors des élections municipales, le Rassemblement national (RN) a conquis ici douze mairies, portant son total à quatorze municipalités dans le département. « *Liévin, Billy-Montigny, Grenay, Oignies, etc. Ça a été une hécatombe* », égraine Marion, qui ne « *loupe pas un 1^{er}-Mai* ». À peine au pouvoir, plusieurs de ces municipalités ont fait de la fête des travailleurs et des travailleuses une cible.

À Liévin, cinquième plus grosse commune du Pas-de-Calais, Dany Paiva, le nouveau maire d'extrême droite, annulé la cérémonie du 1^{er}-Mai lors de laquelle les

syndicats sont traditionnellement reçus en mairie.
« Nous avons supprimé la cérémonie à l'hôtel de ville, où avait lieu jusqu'à présent une espèce de meeting des syndicats d'extrême gauche, a assumé l'édile auprès de Mediapart. L'objectif, c'est de ne pas laisser une tribune politique aux syndicats, il n'est pas question de leur permettre ça. »

Une décision qui indignes les personnes présentes vendredi sur la place de la gare d'Arras. « Si nos anciens savaient... C'est un tel manque de respect », souffle Michel Facon, de l'union locale CGT d'Arras. « Les anciens mineurs doivent se retourner dans leur tombe. Dire que ces gens [les élu-es RN – ndlr] prétendent défendre les travailleurs, alors que la première chose qu'ils font quand ils sont au pouvoir, c'est bafouer notre histoire », embraie Éric Goulard.



Le cortège syndical, à Arras (Pas-de-Calais), le 1er mai 2026.
© Photo Pierre Jequier-Zalc / Mediapart

Cette attaque contre les droits des travailleurs et des travailleuses révolte, mais n'étonne guère. Car le Pas-de-Calais connaît bien le RN et ses méthodes. C'est ici que le parti d'extrême droite a remporté, dès 2014, la mairie d'Hénin-Beaumont. En douze ans, la sixième ville du département est devenue le laboratoire de sa pratique du pouvoir. Et le refus d'accueillir tous les syndicats pour la traditionnelle cérémonie du 1^{er}-Mai a été mis en place dès 2016 par le maire d'Hénin-Beaumont, Steeve Briois.

Vendredi matin, dans le fief de Marine Le Pen, une grosse centaine de syndicalistes et de militant-es sont aussi rassemblés autour d'un barnum de l'union syndicale Solidaires, devant l'hôtel de ville. Parmi elles et eux, Djelloul Khéris. L'agent municipal, syndiqué chez

SUD, est menacé de révocation par le maire RN qui lui reproche des « conflits d'intérêts » et d'avoir témoigné dans un « documentaire politisé ». Passé en conseil de discipline en janvier, il attend toujours la décision de la mairie. « Pas de nouvelle, bonne nouvelle ? », s'interroge-t-il.

Ce 1^{er}-Mai, ce n'est pas pour sa situation personnelle qu'il est présent, mais « pour montrer qu'il y a un mouvement qui existe, même à Hénin-Beaumont ». « Il faut rappeler, d'autant plus le jour de la fête des travailleurs et des travailleuses, l'importance des syndicats pour défendre les conditions de travail des agents publics, et ainsi les services publics », dit-il. Alors que Steeve Briois refuse de dialoguer avec son syndicat, faire un rassemblement devant la mairie est « devenu symbolique » au fil des années.

Antoine et Jade sont venus de Calais pour participer au rassemblement d'Hénin-Beaumont. « C'est une manière de lutter contre ce sentiment fataliste qui peut exister dans notre département, en montrant qu'il existe des alternatives », soulignent-ils. La trentaine, ils aimeraient que le Pas-de-Calais ne soit pas uniquement caractérisé comme « le département de l'extrême droite ». « Il y a aussi des dynamiques de long terme qui se créent, sur le terrain, avec de la joie », assurent-ils.



Devant l'hôtel de ville d'Hénin-Beaumont, le 1er mai 2026. © Photo Pierre Jequier-Zalc / Mediapart

Parmi elles, la création du collectif « Bassin minier antifasciste et populaire », il y a deux ans, après les européennes de 2024 et surtout la dissolution de l'Assemblée nationale. Son ambition : « Agir et réagir face à l'extrême droite et ses attaques dans le département »,

souligne Greg, membre du collectif, tee-shirt floqué « *Pas de fachos sur nos terrils* » sur les épaules.

« *Il faut qu'on réussisse à s'organiser, retisser du lien, pour reconquérir ces territoires. Nous sommes une terre de gauche* », abonde Laurence, sa camarade. Aujourd'hui, le collectif regroupe une petite cinquantaine de membres actifs, éparpillés dans diverses associations, syndicats ou groupes politiques des Hauts-de-France.

« **Tout le monde ne se fout pas du 1er-Mai et de notre histoire.** »

Sylvain Robert, maire PS de Lens

Joindre ses forces, tisser du lien entre les structures, c'est aussi l'objectif du festival « Nos futurs », à Lens. Ce 1^{er}-Mai, c'est la Maison de l'économie sociale et solidaire (Mess), nommée « *Le Toit commun* », qui organise la première édition de ce festival politique et social, en plein milieu de la cité minière. Un lieu de 1 000 mètres carrés, qui accueille au quotidien de nombreuses associations et mêle restaurant, bar et commerce.

« *Nous voulions avoir pignon sur rue, pour avoir des contacts avec le public, et montrer concrètement d'autres manières de penser la société* », explique Marie-Charlotte Woëts, salariée du Toit commun.

Ouverte depuis 2022, la coopérative a décidé, pour la première fois cette année, d'organiser cet événement. Une idée qui a émergé après les législatives de 2024, lorsque dix des douze circonscriptions du département se sont teintes de brun. « *Cela a été un vrai électrochoc* », raconte un bénévole de la structure. « *On s'est dit qu'il fallait vraiment s'ouvrir vers l'extérieur. Lutter contre l'extrême droite ne peut pas se faire dans notre entre-soi* », poursuit Marie-Charlotte Woëts.

« **On ne peut pas abandonner** »

Le 1^{er}-Mai s'est vite imposé comme la date évidente. « *C'est la fête des travailleurs et travailleuses. C'est notre journée. Quelle plus belle date pour faire un tel événement militant ?* », s'exclame Marie-Charlotte Woëts. Jusqu'à présent, aucune manifestation particulière n'existait à Lens pour cette journée. « *Comme traditionnellement, on a reçu les syndicats. Tout le monde ne se fout pas du 1^{er}-Mai et de notre histoire* », rectifie tout de même Sylvain Robert, le maire socialiste qui a battu de peu le candidat RN en mars, de passage au festival.

Le thème de l'événement : « *Un autre monde existe déjà* ». « *On veut lutter contre le discours fataliste de celles et ceux qui disent que ça ne changera jamais* », résume la salariée du Toit Commun. Toute la journée, plusieurs dizaines de structures (associations, coopératives, syndicats, collectifs...) ont tenu des stands dans une ambiance festive et familiale entre concerts, jeux, karaoké et conférences. « *Ça fait chaud au cœur de pouvoir profiter de ce 1^{er}-Mai, dans un tel cadre alors que le contexte est difficile* », se réjouit Marie, la soixantaine, en sirotant une limonade au soleil.

Pour l'occasion, la mairie a piétonnisé une rue du centre-ville, permettant au festival de s'ouvrir encore plus sur l'extérieur. « *Cela n'aurait certainement pas été possible si le RN était passé* », confie Marie-Charlotte Woëts qui parle du Toit commun comme d'un lieu refuge et surtout de résistance. « *Résister* », un mot qui revient comme un mantra. Quelques heures plus tôt, Greg et Laurence confiaient à Hénin-Beaumont : « *Même si c'est dur au quotidien, on ne peut pas abandonner. On ne doit pas lâcher. Pour aujourd'hui, pour demain, mais aussi pour l'histoire de notre territoire.* »

Pierre Jequier-Zalc



Migrations

L'Afrique, nouvelle plateforme pour les expulsions de Washington

Les États-Unis ont engagé des partenariats avec plusieurs pays africains, comme la RDC ou le Cameroun, afin d'y transférer des personnes expulsées, y compris des ressortissants d'autres continents. Les États réticents s'exposent à de fortes pressions et à des sanctions.

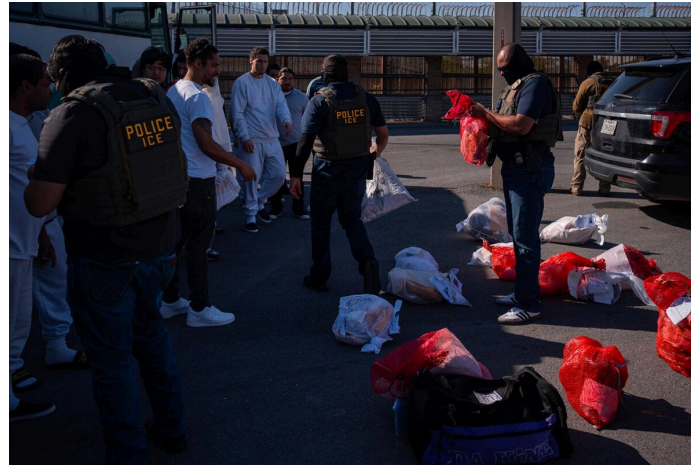
Fanny Pigeaud

1 mai 2026 à 13h19

La phrase prononcée le 18 avril sur TV5 par la première ministre de la République démocratique du Congo (RDC), Judith Suminwa Tuluka, a choqué une partie de ses compatriotes. « *C'est un service que nous rendons aux États-Unis d'Amérique* », a-t-elle justifié au sujet de l'accueil à Kinshasa de migrant-es expulsé-es par Washington.

Quelques heures plus tôt, dans la nuit du 16 au 17 avril, quinze personnes (huit femmes et sept hommes) avaient été débarquées contre leur gré dans la capitale congolaise. Originaires de Colombie, d'Équateur et du Pérou, elles sont arrivées à bord d'un avion affrété par la police états-unienne de l'immigration (ICE), puis ont été conduites dans un complexe hôtelier proche de l'aéroport.

Le gouvernement congolais avait tenté, début avril, de préparer les esprits, avec un communiqué évoquant la mise en place prochaine d'un « *dispositif d'accueil temporaire de ressortissants de pays tiers relevant des mécanismes migratoires des États-Unis* », mais sans en préciser les modalités. Selon certaines sources, une cinquantaine de personnes pourraient être ainsi transférées chaque mois des États-Unis vers la RDC.



Un agent fédéral inspecte les effets personnels de migrants avant leur expulsion, au Texas, le 13 mars 2026. © Photo Felix Marquez / AP / Sipa

Comment un pays en guerre, qui compte plusieurs millions de déplacé-es internes et de réfugié-es vivant dans la misère, peut-il accepter d'accueillir des personnes expulsées d'un autre continent, s'interroge-t-on à Kinshasa. Judith Suminwa Tuluka a tenté de rassurer, en affirmant que les États-Unis assumaient le coût de leur prise en charge. Mais les inquiétudes dépassent l'aspect matériel : société civile et partis d'opposition dénoncent des atteintes potentielles à la souveraineté, à la sécurité nationale et au respect du droit humanitaire.

L'Institut de recherche en droits humains (IRDH), basé à Lubumbashi, estime que la RDC, en devenant « *une plateforme d'externalisation migratoire pour les États-Unis* » et en participant à un mécanisme de « *transferts forcés* », s'expose « *à une responsabilité internationale pour complicité de traitements inhumains et dégradants* ».

Des accords opaques

La RDC n'est pas le seul pays africain engagé dans ce type de coopération avec Washington. Le Cameroun, l'Eswatini (ex-Swaziland), la Guinée équatoriale, le Ghana, le Libéria, le Rwanda, le Soudan du Sud et l'Ouganda ont eux aussi accueilli ces derniers mois des ressortissant-es de pays tiers.

Des partenariats similaires ont été noués par l'administration de Donald Trump en Amérique latine

(Costa Rica, Équateur, Salvador, Mexique, notamment) et en Europe (au Kosovo et en Pologne). Et ce n'est sans doute pas fini : « *Chaque semaine, les rumeurs vont bon train concernant de nouvelles négociations et la conclusion d'accords* », note Nicole Widdersheim, directrice adjointe du bureau de Human Rights Watch (HRW) à Washington.

Pour les autorités états-uniennes, l'objectif est clair : atteindre un quota d'expulsions et inciter par la peur les gens à partir d'eux-mêmes, explique Nicole Widdersheim. Les profils visés sont variés : demandeurs et demandeuses d'asile déboutés sans examen de leur dossier, ou dont les procédures sont en cours ; personnes ayant reçu le statut de réfugié ou protégées contre l'expulsion vers leur pays d'origine en raison de risques de torture ou de persécution ; individus frappés d'une mesure d'expulsion définitive sans que leur renvoi vers un autre pays ait été prévu...

Tout se fait dans l'opacité. Au Cameroun, par exemple, c'est par un article du *New York Times* que la population a appris en février l'existence d'un tel dispositif et le transfert récent, en deux voyages, de dix-sept personnes dans le pays. Le contenu des accords conclus est par ailleurs tenu secret.

« [Ces dispositifs] portent atteinte au droit international, y compris aux conventions relatives aux réfugiés. »

Aimée-Noël Mbiyozo, analyste

Que ce soit aux États-Unis ou dans les États africains concernés, « *les citoyens ne savent pas ce qui a été négocié ni le coût réel* » de ces arrangements, souligne Aimée-Noël Mbiyozo, analyste au sein de l'Institut d'études de sécurité (ISS), basé en Afrique du Sud. Par conséquent, ils ne peuvent pas « *se prononcer en connaissance de cause sur la question de savoir si leur gouvernement agit dans leur intérêt* ».

Selon des sénateurs et sénatrices démocrates états-uniennes, plusieurs pays auraient reçu des financements : 7,5 millions de dollars pour la Guinée équatoriale et le Rwanda ou 5,1 millions pour l'Eswatini. D'autres auraient obtenu « *des préférences commerciales, la levée des restrictions de visa, un allègement des sanctions ou d'autres "deals"* », selon Nicole Widdersheim. À l'inverse, les États réticents s'exposent à de fortes

pressions et à des sanctions : « *Menaces de droits de douane, annulation des visas diplomatiques, entre autres* », relève Aimée-Noël Mbiyozo.

Ayant refusé de coopérer, le Nigeria en a fait l'expérience. Ses ressortissant·es restent soumis·es à une interdiction de voyager – l'administration Trump continue néanmoins de lui vendre des armes et d'entretenir d'autres types de relations avec lui, précise Nicole Widdersheim. D'autres États, comme l'Ouganda, ont tenté d'encadrer ces transferts : Kampala n'accepte que des personnes d'origine africaine, prêtes à rentrer chez elles, et refuse les mineur·es non accompagnés ainsi que les personnes ayant un casier judiciaire.

Ces dispositifs, « *qui portent atteinte au droit international, y compris aux conventions relatives aux réfugiés* », ont des conséquences politiques, relève Aimée-Noël Mbiyozo : des pays africains au bilan médiocre en matière de droits humains sont désormais considérés comme suffisamment « sûrs » pour accueillir des migrant·es de pays tiers, ce qui peut encourager leurs dirigeant·es à continuer de bafouer les libertés fondamentales.

Programmes de retour

Pour les personnes expulsées, les conditions de transfert sont pour le moins difficiles. Elles voyagent menottées, certaines découvrent leur destination en cours de route. Une fois sur place, elles peuvent, selon la nature de l'accord conclu avec le pays hôte, être détenues, confinées, transférées vers d'autres pays ou déposer une demande d'asile. Celles arrivées en avril à Kinshasa n'ont pas été autorisées depuis à sortir de leur hôtel. Au Ghana, d'autres ont été enfermées dans un camp militaire dans des conditions éprouvantes, avant d'être déportées vers un autre pays.

Les dix-sept Africain·es (Angola, RDC, Éthiopie, Ghana, Maroc, Sénégal, Sierra Leone et Zimbabwe) transférés au Cameroun en début d'année bénéficient d'un traitement plus favorable grâce à leur avocat, Joseph Fru Awah. « *Bien qu'ils se trouvent dans un centre de rétention, ils ont reçu un récépissé de perte de document tenant lieu de pièce d'identité, ce qui leur permet de sortir du centre et d'y revenir chaque jour* », explique-t-il à *Mediapart*, tout en précisant avoir été témoin de « *tensions, de pressions et de menaces* ».

Quatre de ces migrant·es sont déjà retourné·es dans leur pays, dans le cadre du programme Retour volontaire et de réintégration (RVAR) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). « *Plus important encore, le gouvernement camerounais, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, a entamé un processus de demande d'asile pour ceux qui ont décidé de rester* », après avoir mis en balance leur sécurité au Cameroun et le risque de nouvelles persécutions dans leur pays d'origine, précise Joseph Fru Awah.

Il ajoute que chacun·e de ces personnes bénéficiait aux États-Unis d'une suspension d'expulsion, en vertu de l'Immigration and Nationality Act (INA) ou de la Convention contre la torture. « *Les instructions de l'OIM sont claires : toute personne souhaitant retourner dans son pays d'origine dans le cadre du programme RVAR sera assistée, mais cela doit se faire sur la base d'un consentement éclairé* », souligne-t-il également.

Selon les pays, les réactions varient face à ces dispositifs. Au Cameroun, ni la société civile ni les partis politiques ne se sont exprimés, tandis qu'en Ouganda, qui a accueilli début avril une douzaine de personnes,

l'Uganda Law Society, l'ordre des avocats, dénonce un « processus indigne, pénible et déshumanisant », qui réduit les personnes transférées « *à de simples biens meubles* ». Elle prévoit de contester la légalité de ces expulsions devant les tribunaux. Des migrant·es ont engagé des recours judiciaires : trois hommes expulsés en juillet 2025 vers l'Eswatini, dont un Cubain et un Yéménite qui sont toujours emprisonnés sur place, ont saisi l'organe de défense des droits humains de l'Union africaine.

Si la politique de l'administration Trump est largement critiquée par les organisations de défense des droits humains et les expert·es des Nations unies, elle n'est toutefois pas nouvelle. L'Australie, le Royaume-Uni et l'Union européenne pratiquent depuis longtemps « l'externalisation du traitement des demandes d'asile et des retours vers les pays africains », avec l'idée que les intérêts de l'Afrique comptent moins que ceux des pays occidentaux, rappelle la chercheuse Kelly E. Stone, de l'Institut d'études de sécurité.

Fanny Pigeaud



Travail — Analyse

Mai 1926 : le Royaume-Uni bascule dans la grève générale

Il y a cent ans, les mineurs britanniques bénéficiaient de la solidarité d'une immense partie des travailleurs. Le pays s'est arrêté pendant près de deux semaines dans un bras de fer finalement remporté par le patronat et le gouvernement. Histoire d'un mouvement qui a marqué la fin d'une époque.

Romarc Godin

1 mai 2026 à 09h30

Le mardi 4 mai 1926, les rues de Londres et du reste du Royaume-Uni prennent une allure inhabituelle. À quelques exceptions près, aucun bus à impériale ne traverse la ville ce matin-là. Les trams sont aussi absents. Les stations de métro désertées n'accueillent que de rares rames vides.

Dans les gares, les trains sont à l'arrêt, comme la plupart des usines. Sur les docks de Londres, plus rien n'est déchargé et plus aucune marchandise ne sort des entrepôts. La plus grande grève générale de l'histoire du Royaume-Uni vient de commencer.

Un siècle plus tard, l'histoire de cette grande mobilisation s'est progressivement perdue, remplacée par d'autres luttes plus récentes, comme celle des mineurs contre Margaret Thatcher en 1985 ou des luttes des années 1970. Mais elle reste un moment unique au cours duquel les travailleurs d'une puissance capitaliste majeure ont contesté l'ordre social existant. Un moment d'autant plus intéressant que cette idée de grève générale hante encore les mouvements sociaux et que l'expérience britannique de 1926 en est sans doute le cas le plus avancé.

Officiellement, la grève générale a duré neuf jours, du 4 au 12 mai, mais dans les faits, on y reviendra, elle s'étend jusqu'au 19 mai au moins et, dans le secteur minier, jusqu'à l'automne. Ce mouvement unique est, à

l'époque, vu comme un épisode décisif de la lutte des classes internationale.



En soutien à une grève des mineurs de charbon contre la menace de réductions salariales, le Trades Union Congress a appelé à une grève générale, Londres, 8 mai 1926. © Photomontage Mediapart avec Mary Evans / Sipa

Ainsi, le 14 mai 1926, dans les colonnes du *Populaire*, l'hebdomadaire de la SFIO – actuel Parti socialiste français –, Jean Zyromski, représentant de l'aile gauche, le dit sans détour : « *La bataille sociale qui se déroule [au Royaume-Uni] est certainement une des plus amples, la plus ample peut-être, de l'histoire.* »

Peu avant, il soulignait dans le même article : « *Contre les forces du prolétariat en mouvement, le bloc bourgeois se reconstitue et la lutte de classes s'affirme dans sa netteté, dans sa rigidité, elle n'est plus masquée par des situations politique ou parlementaire occasionnelles.* »

C'est peut-être pour cette raison même qu'il est nécessaire, cent ans plus tard, de se replonger dans ce grand mouvement social qui présente d'importantes leçons stratégiques et historiques. Mais avant d'y venir, il faut revenir sur ces deux semaines qui ont secoué le pays et qui sont peu connues de notre côté de la Manche.

La longue agitation sociale britannique

Le mouvement de 1926 est à la jonction de deux histoires. La première est britannique. Le Royaume-Uni est, au début du XX^e siècle, une puissance économique sur le déclin, dépassée sur le marché mondial par l'Allemagne

et les États-Unis. Son industrie a perdu en compétitivité et, en conséquence, la pression augmente sur les salaires.

En réponse, un mouvement social de grande ampleur, que l'on appelle la « grande fièvre ouvrière » (« Great Labour Unrest »), se met en place entre 1911 et 1914. Cette agitation touche tous les secteurs, avec deux points d'orgue : la grande grève des cheminots en 1911 et celle des mineurs, la première au niveau national, en 1912.

Ce mouvement, précisent Callum Cant et Matthew Lee dans leur livre récent sur la grève de 1926 (*The Future in Our Past*, Verso, 2026, non traduit), « a été conduit par de jeunes travailleurs agissant souvent sans le soutien officiel des syndicats et répandant la grève d'industrie en industrie ».

Le mouvement syndical britannique, issu de l'aristocratie ouvrière et profondément attaché à la collaboration de classe, doit suivre le rythme. En 1914, les trois grandes centrales syndicales des mineurs, des transports urbains et des chemins de fer, répondent à la pression de la base en s'unissant dans une « triple alliance » qui promet une solidarité entre ces industries.

La guerre vient briser cet élan. Les syndicats se rallient rapidement à l'union nationale et au gouvernement. Mais l'agitation continue à la base. Dans la vallée de la Clyde, en Écosse, un mouvement reposant sur l'élection de délégués de travailleurs et travailleuses voit le jour. Ce « Shop Stewards Movement » va organiser la résistance à la conscription et mener des grèves sauvages dont certaines, en 1917, seront suffisamment importantes pour inquiéter Downing Street.

Or, à partir de cette date, c'est une contestation du capitalisme lui-même qui se met en place parmi la classe ouvrière occidentale. Dans son ouvrage *The Capital Order* (University of Chicago, 2022, non traduit), Clara Mattei montre combien le bouleversement de la Première Guerre mondiale a débouché sur une « crise de légitimité » du capitalisme et sur un mouvement profond de demande de « démocratisation de la production ».

Cette tendance prend sa forme ultime dans le mouvement des conseils qui traverse alors l'Allemagne et l'Italie, principalement, mais il se diffuse dans les rangs des travailleurs et travailleuses d'autres pays, notamment au Royaume-Uni où, compte tenu de

ce qu'on vient de dire, le terrain est fertile pour cette contestation.

L'année 1919 est une année de grande agitation sociale au Royaume-Uni. Les mineurs, les employés, les ingénieurs, les cheminots et même les policiers mènent des grèves longues. Sur les docks londoniens, on refuse de charger le *Jolly George*, un navire dont le rôle est de ravitailler les troupes britanniques envoyées en soutien à l'Armée blanche (face à l'armée rouge) dans la guerre civile russe. L'irruption de la révolution russe et de mouvements partout en Europe renforce la combativité des travailleurs britanniques.

Le repli tactique du gouvernement

Callum Cant et Matthew Lee rappellent qu'alors l'idée d'une grève générale est en permanence dans l'air. Dans un premier temps, en 1919, le gouvernement conservateur-libéral de David Lloyd George est sur la défensive et joue la carte des concessions. Basculer à ce moment dans la grève générale signifierait ouvrir une phase révolutionnaire, puisque ni l'armée ni la police ne sont sûres et que la classe ouvrière semble unie.

Dans son livre *The General Strike 1926: A New History* (Pen & Sword, 2023, non traduit), l'historien David Brandon raconte que le premier ministre lui-même reconnaissait sa faiblesse face aux syndicats : « Je suis obligé de vous dire que nous sommes à votre merci. » Heureusement pour le gouvernement, les dirigeants syndicaux veulent tout sauf une révolution et saisissent les concessions gouvernementales pour tenter de calmer les masses.



Le gouvernement national de Ramsay MacDonald en Grande-Bretagne, 1931. Assis, de gauche à droite : Philip Snowden, Stanley Baldwin, Ramsay MacDonald, lord Herbert Samuel, John Sankey ; debout, de gauche à droite : Philip Cunliffe-Lister, Neville Chamberlain, Thomas Reading, Samuel Hoare. © Photo Ann Ronan Picture Library / Photo12 via AFP

En janvier 1919, ils acceptent de mettre fin à une grève des mineurs pour monter la commission Sankey, dont les conclusions, favorables aux travailleurs, seront enterrées par le cabinet. En octobre 1919, une grève des cheminots est abandonnée dès les premières concessions du gouvernement. Comme le dit un membre du gouvernement cité par David Brandon : « *Les organisations syndicales étaient la seule chose entre nous et le chaos.* »

Mais la collaboration de Lloyd George avec les syndicats est un repli tactique. La mise en place d'une austérité budgétaire et monétaire dès la fin de 1919 provoque une crise économique qui va favoriser le rapprochement entre directions syndicales et gouvernement pour « *défendre les emplois* », mais qui va aussi affaiblir la solidarité intersectorielle. Le 15 avril 1921, la Fédération des transports refuse de soutenir les mineurs en grève contre des baisses de salaires. Ce « vendredi noir » signe la victoire provisoire de la réaction et la fin de la triple alliance.

Provisoire, parce que non seulement l'agitation sociale reste élevée et s'organise autour de mouvements autonomisés par rapport aux syndicats, comme le Mouvement national des minoritaires (MNM), mais surtout parce que le Parti travailliste arrive, pour la première fois, en tête des élections de février 1924. Ramsay MacDonald, son leader, devient premier ministre d'un gouvernement minoritaire. Le choc est

immense pour les capitalistes britanniques, qui sont alors pris de panique.

La course à la grève

En octobre 1924, le gouvernement MacDonald tombe et de nouvelles élections donnent une majorité aux conservateurs. Stanley Baldwin devient premier ministre et reprend l'obsession de la classe dirigeante : restaurer la situation idéalisée d'avant-guerre. Pour cela, il faut rétablir la centralité de la City dans l'économie britannique et, donc, fixer à nouveau la convertibilité de la livre en or à son niveau d'avant-guerre.

Ce projet est étroitement associé avec l'autre priorité des élites du pays : mater une fois pour toutes l'agitation ouvrière qui dure depuis quinze ans. La surévaluation de la livre va permettre un nouveau tour de vis sur le niveau de vie des ouvriers, qui conduira à la confrontation. Mais cette fois, l'État n'est plus aux abois comme en 1919, il se prépare et, mieux même, désire l'affrontement, parce qu'il a besoin d'une défaite claire du mouvement social.

La convertibilité de la livre en or est rétablie le 28 avril 1925. Aussitôt, les dirigeants des entreprises minières engagent un plan de baisse des salaires et d'augmentation du temps de travail pour compenser les effets de la livre forte. En face, le MFGB, le grand syndicat minier, est prêt au bras de fer. Et obtient le soutien de la dernière instance de coordination intersectorielle, le Congrès des syndicats (Trades Union Congress, TUC). La triple alliance semble reformée.

Le gouvernement a cependant besoin de temps pour se préparer. Le 31 juillet 1925, il accorde une subvention au secteur minier pour lui permettre de maintenir les salaires et le temps de travail. Mais cette subvention cessera le 1^{er} mai 1926. Pour les syndicats, ce « vendredi rouge » est présenté comme une victoire qui vient faire oublier le « vendredi noir » de 1921.

Il n'en est pourtant rien. « *Dès que la subvention a été mise en place, des mesures ont été prises, dans le plus grand secret, pour coordonner partout les mesures requises pour faire face à l'inévitable urgence nationale* », souligne David Brandon. Des organisations semi-secrètes sont alors mises en place pour organiser les briseurs de grève, s'il le faut avec l'appui des mouvements fascistes

et nationalistes, et pour organiser la réponse à une grève générale.

La grève générale

Cette préparation tranche avec l'indolence des syndicats. Callum Cant et Matthew Lee soulignent qu'en parallèle, le TUC « *ne fait rien* » et considère que « *la menace de la grève générale sera, encore une fois, suffisante pour faire reculer l'État* ». Mais il n'en est rien. Le 1^{er} mai 1926, la subvention est supprimée, le TUC n'a pas d'autre choix que d'appeler à la grève de solidarité avec les mineurs pour le 4 mai.

Et la mobilisation des travailleurs est alors remarquable. Elle surprend la direction des syndicats elle-même. Certes, dans les faits, il ne s'agit pas d'une grève générale au sens strict, où l'ensemble des activités sont stoppées, mais c'est une grève large, regroupant jusqu'à 3 millions de travailleurs et travailleuses qui bloquent en grande partie l'économie du pays. Le TUC décide d'ailleurs d'agir par paliers : plusieurs secteurs sont « *mis en réserve* » et continuent à travailler en attendant l'ordre de grève du conseil général du TUC.

Une camionnette renversée par des sympathisants de la grève sur Blackfriars Road, à Londres, 15 mai 1926. © Photo Mary Evans / Sipa

Mais le mouvement est d'une ampleur inégalée et repose sur une étonnante solidarité de classe. La base est clairement à la manœuvre et prend des initiatives, sans demander l'autorisation aux syndicats. Dans le pays de Galles, les grévistes font le tour des entreprises pour leur couper le courant sans affecter les particuliers.

Les piquets sont des lieux de socialisation et de solidarité où on défend sa lutte contre les tentatives du gouvernement et des briseurs de grève. En face, aussi préparé soit-il, le gouvernement ne peut pas grand-chose. Certes, des milliers de « volontaires » se présentent pour remplacer les grévistes. Mais ils sont souvent trop peu nombreux et, surtout, trop peu formés.

David Brandon raconte comment des étudiants d'Oxford ou de Cambridge ont conduit des trains en mettant en danger les passagers qu'ils transportaient. « *C'est un miracle qu'il n'y ait eu que si peu d'accidents* », souligne-t-il. Mais sans doute faut-il mettre ce miracle au crédit de la faiblesse du trafic.

La trahison et la défaite

Rapidement, le gouvernement choisit donc la force. L'armée est mobilisée. Des navires de guerre s'installent sur la Tamise ou dans le port de Liverpool. Les affrontements avec la police et les briseurs de grève se multiplient.

Le cœur du conflit se situe autour des docks de Londres, lieu stratégique où se décide l'approvisionnement de la capitale. Le 8 mai, avec l'appui de blindés et de soldats surarmés, le gouvernement parvient à organiser un accès aux docks et à décharger une partie des marchandises à Hyde Park, transformé en plateforme logistique.

La direction du TUC se montre de plus en plus inquiète par les déterminations de la base et du gouvernement. Elle craint la mise en place d'une logique de guérilla et, surtout, l'autonomisation du mouvement et sa politisation, alors que les mouvements syndicaux veulent se limiter à des objectifs économiques et sociaux. Progressivement, le TUC reprend son rôle de dernier recours de l'ordre capitaliste.

Le 12 mai à midi les dirigeants syndicaux annoncent alors la fin de la grève sur la base d'un mémorandum proposé par un lord libéral, Herbert Samuel. Ce document entérine les baisses de salaires et n'offre aucune garantie aux syndicats. Il se contente de laisser ouvertes quelques zones à la négociation, sans aucune garantie.

Dans un échange avec un syndicaliste néerlandais, un membre du TUC explique que « *pour beaucoup de personnes dans le conseil général du TUC, les choses sont allées trop loin* ». Cela ressemble à une capitulation sans conditions. Et, pour de nombreux grévistes, à une trahison.

De fait, le 12 mai ne signe pas la fin du mouvement. Beaucoup de salariés ne suivent pas le mot d'ordre de reprise de travail. Callum Cant et Matthew Lee indiquent que, selon les estimations du Parlement, il y a 100 000 grévistes de plus le 13 mai. Mais le mouvement manque désormais de coordination et, déjà, la répression patronale, avec l'appui de l'État, se met en place : on menace de licencier les grévistes. La solidarité avec les mineurs s'efface progressivement.

Le mouvement se poursuit encore une bonne semaine avant de s'éteindre partout, sauf dans les bassins houillers, où les mineurs vont continuer seuls le combat avant de rendre les armes début octobre. Les salaires seront abaissés, les licenciements de grévistes massifs et les journées de travail rallongées.

La défaite est totale et va marquer durablement le mouvement social britannique. La défection des syndicats sera suivie, en 1931, d'une autre, tout aussi grave : la constitution par Ramsay MacDonald, réélu premier ministre en 1929, d'une « union nationale » avec les conservateurs pour faire face à la crise. Pendant les

années 1930, ni les travaillistes ni les syndicats ne seront en mesure de construire une réponse à la récession.

1926 reste néanmoins un moment fort de l'histoire sociale, pas seulement britannique, mais aussi occidentale. Un moment où la base a pris l'initiative et a commencé à prendre conscience qu'elle pouvait écrire l'histoire. Et même si la situation d'alors apparaît fort éloignée de la nôtre, elle résonne encore aujourd'hui. La deuxième partie de cette série cherchera à comprendre comment.

Romarc Godin



Migrations

Naufrage dans la Manche : une procédure judiciaire inédite lancée par le fils d'un disparu

Pour la première fois, un exilé, survivant d'un naufrage dans la Manche, interpelle la justice pour faire la lumière sur les défaillances du processus d'identification des victimes de naufrages. Ce jeune Syrien remue ciel et terre pour connaître le sort de son père, disparu lors d'une tentative de traversée en octobre 2024.

Maïa Courtois, Maël Galisson et Simon Mauvieux

1 mai 2026 à 15h14

La justice ne peut plus ignorer le sort des dizaines d'exilé·es dont la trace a été perdue alors qu'ils et elles essayaient de rejoindre le Royaume-Uni. En juin 2025, *Mediapart* a révélé un bilan jusque-là inconnu : au moins 46 exilé·es étaient porté·es disparu·es dans la Manche entre 2020 et 2024. L'enquête pointait aussi des dysfonctionnements dans le processus d'identification et d'accompagnement des proches des victimes.

Le signalement adressé à la procureure de Boulogne-sur-Mer par Osama Ahmed, le 20 avril 2026, vient confirmer ces défaillances. Ce jeune Syrien originaire d'Alep, rescapé d'un naufrage le 23 octobre 2024, a perdu la trace de son père, Ahmed Ahmed, à ses côtés dans l'embarcation avant le naufrage.

Un an et demi après sa disparition et d'innombrables démarches, las de ne pas obtenir de réponse des autorités françaises, il ne demande qu'une chose : « *Je veux retrouver mon père.* » La justice doit désormais décider si elle se saisit ou non de ce signalement.



Osama Ahmed en novembre 2024. Rescapé du naufrage du 23 octobre 2024, il cherche toujours des réponses après la disparition de son père Ahmed Ahmed. © Photo Valentina Camu / Divergence

Ce 23 octobre, un zodiac, dans lequel avaient embarqué près de 70 personnes exilées, fait naufrage au large de Sangatte, dans le Pas-de-Calais. Le bilan officiel, paru le jour même, fait état de trois personnes décédées. Mais une enquête de *Mediapart* révèle alors que le nombre de victimes est sous-estimé et qu'au moins treize personnes sont aussi portées disparues. Il s'agit alors de l'accident en mer le plus meurtrier dans la Manche après celui du 24 novembre 2021.

Dans les semaines qui suivent l'accident, la Manche rejette treize corps sur les plages de Calais, de Sangatte, de Wimereux ou encore de Douvres. Chaque découverte de cadavre a donné lieu à l'ouverture d'une enquête individuelle visant à établir les circonstances du décès et à identifier la victime. En février 2025, dix de ces enquêtes sont formellement rattachées à l'investigation sur le naufrage d'octobre 2024, selon le parquet de Boulogne-sur-Mer.

Pourtant, selon nos informations, un an et demi après les faits, seulement sept personnes sur les treize portées disparues ont été formellement identifiées et leurs dépouilles restituées aux familles. La procureure de Boulogne-sur-Mer, Cécile Gressier, indique à *Mediapart* que quatre corps non identifiés font toujours l'objet d'une enquête pour déterminer les causes de la mort.

Une réaction face à l'inertie

Le signalement d'Osama Ahmed met en avant des délais interminables, voire des ratés dans la recherche de l'identité des victimes. Le 27 décembre 2024, le jeune homme réalise un test ADN auprès de la police aux frontières de Calais, afin de permettre une comparaison ADN avec un corps retrouvé cinq jours plus tôt.

Trois mois plus tard, en mars 2025, c'est au tour de la brigade de surveillance du littoral de Boulogne-sur-Mer de promettre des résultats en juin à La Margelle, association qui assiste Osama Ahmed dans ses démarches.

Il faut ensuite attendre août 2025, après plusieurs relances, pour qu'un troisième interlocuteur, un autre gendarme, rappelle Jeanne Bonnet, une des cofondatrices de La Margelle. Membre de la cellule Nodens, créée en novembre 2024 pour centraliser les investigations sur les dépouilles retrouvées sur les plages, le gendarme annonce que la comparaison ADN n'a toujours pas été réalisée.

Dans un mail aux autres associatifs, celle-ci rapporte les propos de l'officier : « *La comparaison aurait dû être faite par l'ancien service chargé de cette enquête, il y a eu un loupé.* » Le gendarme assure que son équipe va « *désormais faire la comparaison* ».

Mais là encore, rien ne se passe pendant six mois. Finalement, fin février 2026, soit plus d'un an après la prise ADN d'Osama Ahmed, la Nodens indique à l'avocat Emmanuel Daoud, saisi par le jeune homme, que le corps restant à identifier est « *vraisemblablement de peau noire et qu'une comparaison ADN étant peu susceptible de prospérer, elle n'était pas envisagée en l'état* ».

Interrogée par *Mediapart*, la procureure de Boulogne-sur-Mer confirme que « *l'ADN d'Osama Ahmed a effectivement été prélevé, [mais qu']aucune comparaison n'a été possible* », en précisant qu'aucun corps retrouvé jusqu'alors ne correspond au profil du Syrien. À ce jour, Ahmed Ahmed « *demeure porté disparu en mer* », conclut-elle.



Ahmed Ahmed a disparu lors du naufrage de l'embarcation au large de Sangatte (Pas-de-Calais) le 23 octobre 2024. © Photo Valentina Camu / Divergence

« *Au total, près d'une trentaine de tentatives de contact et de déplacement auprès des autorités françaises ont été effectuées pour retrouver le corps de M. Ahmed Ahmed* », indique le signalement. Ses auteurs rappellent qu'il existe, dans le droit, « *une obligation claire pour les autorités françaises de diligenter des recherches effectives et de mettre en œuvre les procédures d'identification nécessaires. [...] À défaut, la responsabilité de l'État est susceptible d'être engagée* ».

Des défaillances qui affectent des dizaines de familles

Après avoir frôlé la mort dans un naufrage, Osama Ahmed doit vivre avec l'absence de son père, dont il ignore encore le sort. « *Pourquoi est-ce que je subis ce traumatisme depuis bientôt deux ans ?*, demande-t-il. *En tant qu'être humain, j'ai le droit de vivre comme tout le monde, mais je ne cesse de me demander pourquoi mon père n'a toujours pas été retrouvé.* »

« *Osama est terriblement vulnérable sur le plan psychologique*, constate M^e Emmanuel Daoud. *Ce jeune homme ne retrouvera pas le repos tant qu'il n'aura pas honoré la mémoire de son père et honoré sa dépouille.* » Il prévient : « *Si ce signalement n'est pas suffisant, nous déposerons une plainte.* »

« *On n'arrive même plus à suivre quels corps restent à identifier. Il faudrait de la transparence. Il faudrait que les autorités communiquent directement avec les familles. Nous ne devrions pas nous retrouver dans cette position, très compliquée, d'intermédiaire* », déplore Jeanne Bonnet.

Devant la commission d'enquête sur les accords du Touquet, mercredi 29 avril, la procureure de Boulogne-sur-Mer a reconnu « *des délais* » qu'elle « *regrette* » dans les procédures d'identification, face à des familles qui « *attendent une réponse avec angoisse et inquiétude* ».

Car Osama Ahmed n'est pas le seul à pâtir des défaillances dans le processus d'identification des victimes de naufrage. Si certain·es exilé·es disparu·es le 23 octobre 2024 ont finalement été identifié·es après d'innombrables démarches, d'autres attendent, parfois depuis des années.

Depuis l'Allemagne où il réside désormais, et où l'asile lui a été refusé, le jeune Syrien reste dans l'incompréhension : « *Les autorités françaises se basent sur des suppositions, sans même prendre la peine de réaliser des tests ADN, se fiant à la couleur de peau et à la présence éventuelle de pigmentation. Est-ce vraiment sur cette base qu'elles enterrent des personnes ?* » Il ajoute : « *Je demande simplement qu'ils répètent les analyses ADN pour chaque individu, que mon dossier soit rouvert et fasse l'objet d'une enquête approfondie.* »

Maïa Courtois, Maël Galisson et Simon Mauvieux



DOSSIER [L'argent libyen de Sarkozy](#)

Procès en appel des financements libyens : les faux calculs de Nicolas Sarkozy

L'ancien président a affirmé avoir découvert un système de rétrocommissions qui met à mal tout l'édifice de l'affaire libyenne. « Mediapart » s'est plongé dans les pièces fournies par sa défense, ainsi que dans le dossier d'instruction, les archives numériques de l'intermédiaire Ziad Takieddine et ses comptes bancaires, pour le vérifier. Révélations.

[Fabrice Arfi](#) et [Karl Laske](#)

1 mai 2026 à 08h26

D'après Nicolas Sarkozy, c'est la révélation d'« *un scandale dans le scandale* » et « *un tournant considérable* » dans le procès des financements libyens. En un mot : la preuve de son innocence. L'ancien chef de l'État a voulu faire sensation, mercredi 29 avril, à la barre de la cour d'appel, en pensant avoir mis au jour ce qu'il nomme un « *système de rétrocommissions* » orchestré par l'intermédiaire Ziad Takieddine au profit de la famille du numéro deux du régime libyen, Abdallah Senoussi, annihilant ainsi les soupçons de corruption et de financement illicite de campagne qui le visent.

Nicolas Sarkozy a rivalisé d'expressions indignées pour décrire l'épaisseur de sa colère à la cour. « *J'en ai les bras et les jambes coupés et le cœur au bord des lèvres* », a-t-il d'abord lancé, avant de poursuivre : « *Il faut vraiment que je garde mon calme. Ma fureur est à son comble. Que de souffrances et d'humiliations ! Le tableau est implacable.* »

La tirade de l'ex-chef de l'État s'appuie sur le travail de son équipe de défense, et plus particulièrement de l'un de ses cinq avocats, Tristan Gautier, qui a exploité ces dernières semaines une clé USB abritant les archives numériques de [l'intermédiaire Ziad Takieddine](#).

Cette clé, disponible dans les scellés du dossier depuis 2013 et théoriquement accessible à Nicolas

Sarkozy depuis sa première mise en examen en 2018, a été surnommée par les enquêteurs de la police judiciaire la « clé TAK ». Son contenu avait permis les premières révélations de *Mediapart*, en 2011, sur l'affaire libyenne dans le cadre d'une série d'articles intitulée « [Les documents Takieddine](#) ».



Nicolas Sarkozy quittant le tribunal de Paris, le 29 avril 2026.

© Photo Bastien Ohier / Hans Lucas via AFP

Nicolas Sarkozy affirme détenir aujourd'hui la preuve que Ziad Takieddine versait des fonds à Mohamed Senoussi, le fils d'Abdallah Senoussi, beau-frère de Kadhafi, chef des services secrets militaires libyens et personnage central du dossier, actuellement jugé devant la cour d'appel de Paris. Néanmoins, ce n'est pas une découverte pour les lectrices et lecteurs de *Mediapart* qui avait consacré à ces mouvements de fonds entre Takieddine et le fils Senoussi [un article publié](#)... le 12 août 2011.

Mais pour Nicolas Sarkozy, c'est un nouveau joker après [sa condamnation](#) en première instance à cinq ans de prison pour association de malfaiteurs. Voici la preuve, a-t-il assuré à ses juges, que les affaires libyennes de Ziad Takieddine n'étaient qu'une boucle fermée dont le théorème frauduleux peut se résumer comme suit : le régime Kadhafi versait des fonds à l'intermédiaire pour des prestations (sur des contrats d'armement, du nucléaire, pour du lobbying par exemple), mais il en redistribuait ensuite tout ou partie au clan Senoussi. Ce que l'on appelle aussi des rétrocommissions.

Coup de poker

Les chiffres volent haut : ce sont, au total, 2,9 millions d'euros que les Senoussi auraient détournés, avec la complicité de Takieddine, sur les 6 millions que ce dernier a perçus du régime en 2006 par le biais d'une société offshore baptisée Rossfield, domiciliée dans les îles Vierges britanniques, avec un compte au Liban.

La proportion est substantielle : « 50 %, rendez-vous compte ! », a tonné Nicolas Sarkozy. Et pendant que le prévenu s'indignait, ses avocats projetaient sur l'écran géant installé dans la salle d'audience des tableaux agrémentés de fichiers Excel, de factures et de relevés bancaires.

« Il y a désormais la solution de l'énigme : l'argent prétendu de la campagne, c'est l'argent des yachts et des avocats de la famille Senoussi », a ainsi clamé l'ancien président à la barre, au sujet de la société Rossfield, que l'accusation voit pour sa part comme la boîte noire de la corruption franco-libyenne présumée. Mais dans l'esprit de l'ancien président, s'il est démontré que Rossfield avait une autre finalité, plus de corruption, plus d'affaire, plus rien.

La démonstration, qui se veut indiscutable, permet de faire passer au second plan les lettres assassines de Claude Guéant sur lesquelles Nicolas Sarkozy venait d'être interrogé ce même mardi 28 avril. Et du côté des bancs de la défense, l'idée fédère les prévenus. Même l'avocat de l'ancien bras droit de Nicolas Sarkozy, pourtant en rupture de ban avec lui, paraît convaincu de la piste des « rétrocommissions ». « C'est un élément extrêmement important », a ainsi commenté M^e Philippe Bouchez El Ghozi au micro de France Info.

La réalité est pourtant moins évidente qu'un coup d'audience. *Mediapart* s'est plongé dans les pièces fournies par la défense de Nicolas Sarkozy, ainsi que dans le dossier d'instruction, les archives numériques de Ziad Takieddine et le maquis de ses comptes bancaires. Il en ressort que le tableau d'ensemble relève d'une construction qui repose sur des calculs hasardeux (et parfois même fantaisistes), des omissions magistrales et un raisonnement finalement trompeur.

Il y a, pour bien comprendre ce qui ressemble fort à un coup de poker dans les tout derniers jours des débats

consacrés au fond du dossier par la cour d'appel, l'essentiel et l'accessoire.

Trois sommes distinctes

L'essentiel, d'abord. Les 3 millions de frais au bénéfice de Mohamed Senoussi apparaissent dans plusieurs fichiers Excel de Takieddine, sous les intitulés « *List of spendings – Mohamed* » (« liste des dépenses ») et « *Moh* » (pour « Mohamed »). Ils se déclinent en trois sommes distinctes : 1 999 850 euros, 400 000 euros et 600 000 euros, entre septembre 2007 et janvier 2008.

Contrairement aux affirmations de Nicolas Sarkozy, ces 3 millions ne correspondent en rien à la moitié des 6 millions libyens touchés par Takieddine sur Rossfield. Il est très facile de s'en convaincre : la première salve de 1 999 850 euros*, citée dans le fichier de la clé « TAK », apparaît à la virgule près sur un compte de l'intermédiaire ouvert au Liban, en l'occurrence à la Ahli International Bank. *Idem* pour les 400 000 et 600 000 euros suivants.

Se peut-il que ces sommes parvenues à la Ahli International Bank proviennent de Rossfield ? Impossible. La comptabilité de Rossfield est disponible et elle montre sans ambiguïté qu'il n'y a aucun de ces trois mouvements financiers qui sort de ses comptes aux dates indiquées.

Dans leur rapport de synthèse signé en août 2023 (aussi appelé « ordonnance de renvoi »), les juges d'instruction avaient d'ailleurs expliqué, s'agissant de ces mêmes flux découverts sur le compte de Takieddine à la Ahli International Bank, que « *les justificatifs [...] n'ont pas été obtenus et l'émetteur est inconnu* ». L'argent provient-il de Senoussi père pour son fils, par l'entremise de Ziad Takieddine, qui serait devenu une sorte de « nounou comptable » du jeune homme (ils habitaient alors tous les deux à Londres) ? Provient-il d'une société ? Impossible à dire.

Il n'est pas difficile en revanche d'imaginer que l'intermédiaire se soit rapproché et mis au service du fils Senoussi pour gagner la confiance de son puissant père, rouage central du régime Kadhafi, que les deux plus proches collaborateurs de Nicolas Sarkozy, Claude Guéant et Brice Hortefeux, ont rencontré

clandestinement à l'automne 2005 à Tripoli, en compagnie de Takieddine.

Quoi qu'il en soit, une première conclusion s'impose : les frais bénéficiant à Mohamed Senoussi sont couverts par quelqu'un qui envoie les sommes afférentes à Ziad Takieddine à cette seule fin, sur une cagnotte *ad hoc*.

C'est tout l'inverse d'un détournement et d'une rétrocommission. Et cela n'a aucun lien avec les 6 millions libyens de Rossfield en 2006. Ni avec les 4,4 millions libyens supplémentaires que Takieddine va toucher à partir de 2007, en lien avec un contrat de surveillance vendu par une société française, Amesys, au régime de Tripoli.

Tournant ou coup de com ?

Les inexactitudes, pour ne pas dire les incohérences, ne s'arrêtent pas là. Au soutien d'une autre partie de sa thèse, qui consiste à prouver que l'argent de Rossfield ne sert qu'aux dépenses personnelles de Takieddine, quand il n'est pas détourné par le fils Senoussi, la défense de Nicolas Sarkozy reprend en appel une explication déjà formulée, en vain, en première instance.

De quoi s'agit-il ? Parmi les versements réalisés par Rossfield, il en apparaît de nombreux, pour un total de 1,285 million d'euros entre février 2006 et avril 2007, au profit d'une société dénommée Select Invest Group. Cela correspondrait à la rétrocession par Ziad Takieddine de 5 % de ses commissions sur le marché Amesys au

bénéfice du patron de Select Invest Group, qui l'aurait aidé dans les négociations, selon ses dires.

Fait notable : Nicolas Sarkozy considère désormais comme crédibles les propos de Takieddine, après avoir longtemps qualifié l'intermédiaire de « *fou* ».

Toutefois, le raisonnement est plus qu'acrobatique : en 2006, Ziad Takieddine peut difficilement rétrocéder des commissions Amesys qu'il ne touchera qu'à partir d'avril 2007 et de manière échelonnée ensuite en 2008, par ailleurs sur d'autres comptes que celui de Rossfield.

Nicolas Sarkozy doit être interrogé lundi 4 mai par la cour, les procureures et les avocats (des parties civiles et de la défense) sur les « *découvertes* » de son équipe.

Mais il a déjà fait ce qu'il maîtrise le mieux : un coup de communication qui repose sur la formulation d'une hypothèse qu'il présente comme un postulat inattaquable et dont il tire avec une force de conviction presque brutale des conclusions en affirmant que sa démonstration est incontestable.

Il vient aussi, peut-être sans tout à fait s'en rendre compte, de donner beaucoup de valeur à la fameuse « clé TAK » dont il dénigrait pendant l'instruction et en première instance le contenu. Et pour cause : elle est à l'origine de toute l'affaire.

Fabrice Arfi et Karl Laske

DOSSIER Aux manettes

Simulateurs de travail : dans le jeu vidéo, la grande percée des petits boulots

Des millions de joueurs et joueuses consacrent une partie de leur temps de loisir aux simulateurs de travail, où l'on se glisse dans les chaussures d'un routier ou d'un gérant de supermarché. Des jeux vidéo saugrenus, mais qui esquissent un autre rapport à l'emploi.

Théo Dezalay

1 mai 2026 à 09h27

T enir le comptoir d'une station-service, réapprovisionner les rayons d'une supérette, nettoyer une école au jet d'eau. Ces trois activités ont en commun d'être répétitives, d'imiter un métier peu valorisé et d'avoir donné des jeux vidéo aux succès phénoménaux.

Ne serait-ce que dix ans en arrière, personne n'aurait pu prédire que ces « simulateurs de travail » seraient une mine d'or du jeu vidéo. Il a fallu quarante ans pour en mettre au point la formule. Dès les années 1980, d'exigeants simulateurs de conduite (comme les *Microsoft Flight Simulator*) ont porté une ambition de réalisme ; puis, au cours des années 2000, certains y ont superposé la gestion d'un business, comme *Farmer Simulator 2008* et sa parcelle à cultiver au volant d'authentiques moissonneuses-batteuses.

Mais les simulateurs ne deviendront un genre prolifique qu'en ayant gagné un complément du nom : au tout début des années 2020, les simulateurs dits « de travail » rencontrent un succès foudroyant en appliquant ce mélange d'authenticité et d'évolution rapide de carrière à des métiers communs et peu glamours : employé de fast-food, garagiste, ouvrier du bâtiment.



© Illustration Justine Vernier / Mediapart avec FuturLab / Square Enix

Souvent, il s'agit de productions à petit budget, laides et brutes de décoffrage, avec une intention parodique. Pourtant, il leur arrive de flirter avec les chiffres de vente de blockbusters qui mobilisent des centaines de développeurs et développeuses. En 2025, *Supermarket Simulator* a ainsi écoulé plusieurs millions d'exemplaires en faisant miroiter une supérette étroite et délavée, arpentée par des client·es aux yeux vitreux, où le joueur est à la fois vigile, balayeur, caissier et magasinier.

« Une satisfaction très, très rapide »

C'est que l'apparente rusticité de ces jeux cache des mécaniques captivantes, où l'on démarre avec un petit local et trois bricoles pour le transformer petit à petit en un magasin immense qui tourne comme une horloge. Chaque dollar gagné est réinvesti dans davantage de produits à vendre, un agrandissement de la boutique ou l'achat de machines et l'embauche d'employé·es qui déchargent le joueur d'une partie de ses nombreuses tâches – et permettent de gagner encore plus d'argent.

« Le mécanisme de satisfaction et le circuit de dopamine sont très, très rapides, commente Marion Beauvalet, chercheuse en sciences de gestion à l'université Paris-Dauphine-PSL (et par ailleurs élue La France insoumise au conseil municipal du X^e arrondissement de Paris). Ça confine au jeu d'arcade : les bruits de certains jeux ressemblent même à des sous qui tombent [dans la machine]. La finalité est de toujours engranger plus

d'argent, mais à part ça ils n'ont pas grand-chose à voir avec le monde du travail. »

La récompense rapide, le cumul d'une multitude de tâches spécialisées et la grande indépendance octroyée au joueur éloignent en effet ces jeux du réalisme. Admettons qu'un véritable simulateur de travail, avec horaires imposés, négociations salariales infructueuses, contrôle de la productivité et santé dégradée, serait moins séduisant.

Pourtant, il est crucial pour les studios de réussir à immerger le joueur dans un univers professionnel bien spécifique. C'est pour cela que la description officielle des simulateurs insiste toujours sur les attributs propres à chaque métier, comme *Cooking Simulator* (2019), qui dresse la liste de tous les ustensiles disponibles dans sa cuisine équipée et met en avant ses 80 recettes et 140 ingrédients.

« Ces jeux sont vidés de la substance du travail sous le capitalisme, l'exploitation, pour montrer une vision du travail fantasmée. »

Modiie, streameuse et vidéaste

La fiche précise aussi : « *Pas de pression. Pas de règles. Une liberté infinie.* » C'est là que le bât blesse pour Anaïs Garestier, streameuse de jeux vidéo et de sciences sociales sous le pseudo de Modiie, qui coanime une émission sur le travail pour *Blast*. Pour elle, en laissant la joueuse ou le joueur seul maître à bord, ces jeux passent à côté d'éléments déterminants du monde professionnel. « *En termes de réalisme des conditions de travail et de gestion du flux de travail et des cadences imposées*, *Papers, Please* est pour moi un meilleur simulateur de travail », résume-t-elle.

Papers, Please est un célèbre jeu vidéo de 2013 où l'on incarne un garde-frontière d'une dictature sinistre, tiraillé entre les impératifs de sa hiérarchie, les supplications entendues au guichet et le besoin de nourrir sa famille. Bien qu'il simule un travail – on y scrute attentivement les passeports des immigrés, tampon en main –, son caractère politique et l'absence de progression ou d'autonomie du joueur le placent en général hors des frontières du genre très codifiées que représente *Supermarket Simulator*.

Anaïs Garestier le déplore, car ces jeux se retrouvent « *vidés de la substance du travail sous le capitalisme, l'exploitation, pour montrer une vision du travail fantasmée [qui relève de] l'entrepreneuriat commerçant* ». Le joueur n'y subit aucune pression et jouit d'un libre arbitre jamais contrarié.

Évasion

Mais loin d'être plombés par le manque de réalisme et l'incongruité de leur fable entrepreneuriale exaltante, ces jeux en font une force. Une force qui explique pourquoi des routiers du monde réel conduisent le soir sur les autoroutes virtuelles de *Euro Truck Simulator 2*, ou pourquoi des agriculteurs et des agricultrices se détendent sur *Farming Simulator* après leur journée de labeur : ils s'y réapproprient leur travail.

« *[Ce travail] est libéré des contraintes imposées par les "N+1", des managers, du rapport à la clientèle, du mépris, analyse Anaïs Garestier. C'est valorisant de voir son métier "gamifié" [adapté en jeu vidéo – ndlr] et d'avoir une impression de progression, puisque la progression de carrière est beaucoup plus difficile à envisager dans la vraie vie. On le voit beaucoup dans les pratiques de roleplay [jeu de rôle à plusieurs – ndlr] en ligne : certaines personnes jouent des travailleurs alors qu'elles ont déjà ce boulot dans la vraie vie. Mais ici, elles vont pouvoir gérer leurs horaires et conditions de travail comme elles le souhaitent.* »

Le mode multijoueurs est d'ailleurs l'un des rares moments où les simulateurs de travail gagnent en authenticité, grâce à l'interaction entre humains. « *Je pense que c'est là que la représentation du travail devient la plus juste. Par exemple, quand on fait des burgers en équipe dans un fast-food, c'est la panique et tout le monde se crie dessus*, détaille Anaïs Garestier. *Mais il y a des solidarités de travail et parfois une bonne entente entre équipiers et équipières, qui peuvent d'ailleurs devenir amis suite à leurs expériences de travail partagées.* »

Par contraste, le jeu en solo, qui représente la majorité des usages sur ce genre de jeux, consiste en un long labeur solitaire. Mais les non-initiés seront peut-être surpris-es d'apprendre que dans un jeu vidéo, absence de pénibilité oblige, passer le balai dans les allées d'un supermarché, tenir la caisse d'une station-service et nettoyer des vitres constituent une corvée apaisante, car

facile et routinière. Pour des employé-es de bureau, il peut même s'agir d'une forme d'évasion.

« Quand on rentre du travail et qu'on est fatigué, on peut se concentrer sur des tâches qui déconnectent le cerveau et écouter à côté un podcast ou une émission, ce qui est impossible dans un métier où toute la journée on doit lire des choses ou écrire », constate Marion Beauvalet, qui a commencé à s'entretenir avec des joueurs et joueuses en vue d'une journée d'étude sur le sujet au mois de juin.

De plus, en comparaison de certains emplois, même les tâches les plus subalternes paraissent porteuses de sens. « Des gens qui ont des métiers de bureau ou intellectuels

m'ont confié ne pas trop savoir à quoi sert leur travail. Alors que dans ces jeux vidéo on a des activités simples, qui ont [davantage] de sens que ce qu'ils font au quotidien », dit la chercheuse. « Dans un jeu de nettoyage au karcher comme PowerWash Simulator, quand on a passé le jet d'eau sur toute la voiture ou le bâtiment et que tout est propre, il y a une unité, c'est fini. »

Grâce au jeu vidéo, il est permis de tout imaginer, même des conditions de travail qui rendent heureux.

Théo Dezalay



Travail

Travail le 1er-Mai : faute de nouvelle loi, le grand n'importe quoi

Les artisans boulangers et fleuristes pourront enfreindre le Code du travail et faire travailler leurs salariés vendredi 1er mai, avec la bénédiction du gouvernement qui en appelle à « l'intelligence collective » pour éviter des sanctions aux patrons. La séquence est surréaliste et la loi, piétinée.

Cécile Hautefeuille

1 mai 2026 à 09h27

Pour le « beau symbole » du bon « pain frais » le 1^{er}-Mai, mais surtout pour sauver la face, le gouvernement n'aura décidément reculé devant rien, surtout pas devant la loi. Et pleinement œuvré à plonger ce 1^{er} mai 2026 dans le flou le plus total en convoquant « l'intelligence collective » pour permettre aux fleuristeries et aux boulangeries de faire travailler leurs salarié-es, en dépit du Code du travail qui encadre strictement ce seul jour obligatoirement férié et chômé.

Après avoir tenté un coup de force mais piteusement échoué à faire adopter sa proposition de loi visant à élargir les dérogations de travail le 1^{er}-Mai, l'exécutif s'est d'abord arrogé le droit de proclamer que les infractions au Code du travail seraient tolérées et non sanctionnées pour les boulangers, boulangères et fleuristes. Le tout, en s'adossant à une nouvelle proposition de loi, pas encore débattue au Parlement.

Puis, attaqué devant le Conseil d'État par SUD, la CGT et les député-es écologistes, qui dénonçaient « une tolérance administrative », le gouvernement a encore trouvé la parade et modifié, en toute hâte, le communiqué de presse visé par les recours en référé. L'audience était fixée le mercredi 29 avril à 11 heures, le communiqué a été changé la veille... à 23 heures.



Le ministre du travail, Jean-Pierre Farandou, et le gouvernement ont indiqué « souhaiter » que les boulangeries-pâtisseries et fleuristes « puissent sereinement ouvrir ». © Photos Faycal Elkechai, Louai Barakat et Bastien Ohier / Hans Lucas via AFP

Sans surprise, le Conseil d'État a donc débouté, jeudi 30 avril, les requérant-es, et considéré qu'il n'y avait « plus lieu » à statuer, les « énonciations litigieuses » ayant été retirées. Le juge des référés avait prévenu lors de l'audience : « Si je suspends quelque chose, il faut que ce soit quelque chose qui existe encore le jour où je le suspends. »

Les recours portaient sur deux phrases du communiqué publié le 17 avril : « Les services de l'État vont recevoir des instructions pour que les artisans de ces deux secteurs ne souffrent d'aucune conséquence d'une ouverture le 1^{er} mai 2026 dans les règles fixées par la future loi. Le Gouvernement met ainsi en œuvre son engagement de soutenir les boulangers-pâtisseries artisanaux et les artisans fleuristes, en apportant un cadre juridique clair et sécurisé à leur activité. »

Une confusion « regrettable »

Un « abus de pouvoir », selon le groupe écologiste à l'Assemblée, qui voyait là « des instructions visant à tolérer la non-application de la loi ». Le gouvernement a donc corrigé et indiqué à la place « souhaiter » que les boulangeries-pâtisseries et fleuristes « puissent sereinement ouvrir » tout en affirmant « veiller » à « apporter une réponse aux éventuelles difficultés que rencontreraient ces artisans » en cas de contrôle et de menace d'amende – en l'occurrence 750 euros par

salarié·e en poste. Quelle réponse ? On ne sait pas. Qui interviendra, comment et à quel niveau ? On ne sait pas davantage.

Selon le Conseil d'État, « *quelque regrettable que soit la confusion persistant dans le public sur la portée de la communication gouvernementale* », ce nouveau communiqué de presse ne formule aucune consigne adressée à l'inspection du travail ou aux magistrat·es saisi·es à la suite de ces contrôles. « *Il ressort des termes de ce communiqué de presse [...] que le gouvernement n'entend donner aucune instruction par laquelle il ferait obstacle à l'application des dispositions législatives actuellement en vigueur* », souligne la décision.

Au moment où se tenait l'audience, le ministre du travail, Jean-Pierre Farandou, a en tout cas affirmé devant la presse – et pour le coup de manière limpide – que « *les artisans boulangers-pâtisseries et les artisans fleuristes pourront exercer leur activité le 1^{er}-Mai* » en appelant à la fameuse « *intelligence collective des parties prenantes* » pour leur éviter des sanctions mais jurant n'avoir « *donné aucune instruction à l'inspection du travail* ».

« À Tourcoing, c'est le Noël des ouvriers. Beaucoup de gens se sont sentis insultés. »

Gérald Darmanin

Selon le ministre, inspectrices et inspecteurs pourront donc parfaitement exercer des contrôles mais plutôt pour vérifier que les employeurs respectent le volontariat de leurs salarié·es et leur paiement double, tel que prévu par la proposition de loi présentée mercredi 29 avril en conseil des ministres, avec l'objectif qu'elle soit appliquée dès 2027. Une loi à l'état de projet mais que l'exécutif propose d'appliquer quand même, franchissant un nouveau cap dans le mépris du parlementarisme.

« *Cette loi [...] respecte l'essence même du 1^{er}-Mai* », assure Jean-Pierre Farandou. « *On ne fait que rajouter deux petites dérogations supplémentaires pour les artisans boulangers-pâtisseries et les fleuristes* », plaide encore le ministre, invoquant, dans une envolée lyrique, le muguet « *tradition et exception française* » et le « *pain frais* » érigé en « *beau symbole de la proximité* ».

Les cinq confédérations syndicales représentatives (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC et CFTC) ont émis un avis négatif sur ce projet de loi et, pour parfaire la cacophonie, le gouvernement n'a pas fait bloc. Selon France Inter, Gérald Darmanin, ministre de la justice, a dénoncé en conseil des ministres « *un débat parisiano-centré* », très mal perçu sur ses terres nordistes. « *À Tourcoing, c'est le Noël des ouvriers. Beaucoup de gens se sont sentis insultés* », a objecté le garde des Sceaux devant les membres du gouvernement.

Plus tard, Gérald Darmanin a publié un long texte sur le réseau social X dans lequel il rappelle que le « *1^{er}-Mai n'est pas n'importe quelle date dans notre histoire de France, notamment dans notre histoire sociale* », et déplore « *que le débat se déporte sur l'ouverture de tous les magasins, de toutes les autres activités économiques et commerciales* ».

L'inspection du travail « en porte-à-faux »

C'est exactement ce que dénoncent, depuis des mois, les syndicats : ajouter des dérogations, c'est ouvrir « *une brèche* » dangereuse qui remet en cause « *la précieuse exceptionnalité* » du 1^{er}-Mai, journée internationale des travailleurs et travailleuses fériée depuis 1919 en France – et depuis 1946 sous sa forme actuelle.

Une brèche dans laquelle la ville de Troyes (Aube), dirigée par le maire divers droite François Baroin, s'est déjà engouffrée. Elle a pris un arrêté, lundi 27 avril, afin d'autoriser l'ouverture des « *établissements et commerces proposant à la vente des produits frais de première nécessité* », rapporte le quotidien *L'Est éclair* selon lequel cet arrêté concerne notamment le marché des halles de Troyes, qui ouvrira « *aux horaires habituels, de 7 heures à 19 heures* ».

« *Ça y est, le mal est fait, certains ont l'impression que c'est possible d'ouvrir partout le 1^{er}-Mai* », soupire Justine*, une inspectrice du travail dans l'ouest de la France, encore éberluée d'avoir reçu, coup sur coup, deux demandes de dérogation d'une entreprise souhaitant réaliser des chantiers ce jour-là et faire travailler une dizaine de salarié·es. « *Je me suis dit : "Mais qu'est-ce que c'est que ce délire ? Il n'y a pas de cadre juridique pour demander des dérogations !"* », explique l'inspectrice, ulcérée par « *cette séquence complètement dingue* » qui met l'inspection du travail « *en porte-à-faux* ».

Un de ses confrères, situé en région Auvergne-Rhône-Alpes, fustige lui aussi « *la communication politique assumée, consistant à dire que le droit, cette année, on laisse tomber* », et pressent « *la motivation* » de certains de ses collègues à opérer des contrôles le 1^{er}-Mai. « *À la fin, ce sont les parquets qui décideront. Et si les PV [procès-verbaux – ndlr] sont classés, on saura qu'ils ont reçu des consignes* », ajoute-t-il.

« La boulangerie, c'est un territoire perdu du Code du travail. »

Baptiste Pagnier, militant cégétiste

À Paris, l'union départementale (UD) CGT compte se déployer vendredi dans les boulangeries pour discuter avec les salarié·es et vérifier si leur volontariat est réel. « *La boulangerie, c'est un territoire perdu du Code du travail*, explique Baptiste Pagnier, militant cégétiste. *Il y a très peu de représentation du personnel et beaucoup de salariés précaires, parfois étrangers voire sans papiers mais aussi des apprentis et stagiaires. Pour eux, c'est très compliqué de contester quoi que ce soit.* »

Pour préparer le recours devant le Conseil d'État, l'UD CGT raconte avoir visité « *des dizaines de boulangeries* » et constaté que la majorité « *ne se sont pas encombrées avec la notion de volontariat* ». « *Les patrons ont modifié les plannings et mis les gens au boulot le 1^{er}-Mai*, déplore Baptiste Pagnier. *On a vu seulement deux entreprises qui ont fait signer un accord écrit.* »

Élisa, boulangère parisienne, en fait partie. Elle a reçu un mail de son employeur dès le 22 avril, appelant au volontariat, assorti d'une fiche à remplir. Mais pour elle, pas question de travailler, même payée double. « *On travaille déjà quasiment tous les jours fériés et puis on donne toujours aux patrons et jamais aux salariés* », justifie-t-elle, en se disant par ailleurs « *attachée à la symbolique du 1^{er}-Mai* ».

Avec d'autres collègues, Élisa a lancé un appel à la mobilisation : « *On a fait des tracts et un appel à la grève. Les clients étaient plutôt d'accord avec nous, même s'il y en a toujours quelques-uns qui sont pour laisser le libre choix aux entreprises.* » La salariée se dit « *très énervée* » par la tournure de ce 1^{er} mai 2026 : « *Si on commence à ne pas respecter la loi parce qu'un premier ministre le dit, ça fait un peu peur. Ça peut vite dégénérer* », glisse la boulangère qui raille « *l'intelligence collective* » prônée par le gouvernement. « *C'est toujours le discours des patrons : nous faire la morale et nous faire passer pour des personnes déraisonnables !* »

À l'origine, le premier projet de loi portant sur le travail le 1^{er}-Mai, remisé par les macronistes, entendait mettre fin à une « *insécurité juridique* » pour les boulangeries et fleuristeries. Les élucubrations gouvernementales des dernières semaines n'ont fait que la renforcer.

Cécile Hautefeuille



Enfances

Un droit de réponse de « Cash Investigation »

À la suite de l'article « Scandale du périscolaire : “Cash Investigation” mis en cause pour n’avoir pas signalé des maltraitances », publié sur « Mediapart » le 24 avril 2026, nous avons reçu un droit de réponse de l'émission « Cash Investigation ».

La rédaction de Mediapart

1 mai 2026 à 09h58

À la suite de l'article « Scandale du périscolaire : “Cash Investigation” mis en cause pour n’avoir pas signalé des maltraitances », publié sur *Mediapart* le 24 avril 2026, nous avons reçu un droit de réponse de de l'émission « Cash Investigation », que nous reproduisons ci-dessous.

*

L'article intitulé « *Scandale du périscolaire : “Cash Investigation” mis en cause pour n’avoir pas signalé des maltraitances* », publié sur le site internet *Mediapart*, comporte des inexactitudes et approximations, et selon nous, omet des éléments de contexte qui empêchent le lecteur d’avoir une compréhension juste et complète du déroulement des faits.

Nous avons souhaité réaliser cette enquête documentaire, pour mettre en lumière les défaillances du périscolaire en France, sujet essentiel qui avait été, jusque-là, très peu investigué à la télévision. Les multiples défaillances dont nous avons connaissance, méritaient à notre sens, une enquête au long cours diffusée sur France 2. Cette enquête, nous l’avons menée avant tout pour les enfants et les parents victimes des dysfonctionnements du périscolaire en France. Nous voulons redire aux parents à quel point nous entendons leur douleur et leur colère face à la situation que leurs enfants et eux-mêmes traversent. Nous espérons sincèrement que les pouvoirs publics seront à même de faire toute la lumière sur les faits et que cette prise de

conscience collective permettra à la société de mieux protéger nos enfants.

Concernant les passages :

À partir de janvier 2025, cette mère a consulté des médecins à tout-va, notamment une gynécologue pédiatrique, pour tenter de comprendre les terreurs de sa fille, son irritation vulvaire et une fissure anale. En avril 2025, sa médecin a même envisagé d'effectuer un signalement, avant de privilégier l'hypothèse de constipations à répétition. « *Avec les éléments [dont disposait “Cash”], j’aurais pu faire le lien avec ce que vivait ma fille* », considère aujourd’hui Judith.

Emmanuelle*, elle aussi, revisite un tas d'épisodes de l'automne-hiver, comme ce jour où elle a récupéré sa fille avec un « *mal aux fesses* » tel qu'elle « *marchait difficilement* ». « *Je suis très en colère qu'ils n'aient pas informé la police des délits qui ont été filmés. Au surplus, à une date [mai 2025 – nldr] à laquelle ma fille n'était pas encore entrée dans cette école...* »

La manière dont sont insérées ces citations de parents d'élèves créent un risque d'amalgame entre des viols et ce que nous avons réellement filmé. Nous tenons à préciser que la journaliste infiltrée de Cash investigation a été recrutée par la mairie, sans choisir l'école où elle allait être affectée. Par ailleurs, elle ignorait tout de potentiels faits d'agressions sexuelles dans cette maternelle.

La première citation de la mère « *Avec les éléments [dont disposait “Cash”], j’aurais pu faire le lien avec ce que vivait ma fille* » insinue que Cash Investigation disposait d'informations sur des viols, ce qui est faux. Nous avons filmé au milieu de la cour, une animatrice qui faisait un baiser sur la bouche à un petit garçon. Publiquement, au vu et au su des autres animateurs.

Nous ne sommes pas juges, mais journalistes, ce sera à la justice de qualifier ce baiser. À notre connaissance, l'animatrice que nous avons filmée, embrassant un petit garçon sur la bouche, n'est à ce stade de l'enquête

judiciaire, pas visée pour les faits évoqués par ces petites filles.

Par ailleurs, cette mère de famille parle de consultations chez les médecins, dès janvier 2025, donc plusieurs mois avant notre tournage. Ce qu'elle décrit est donc antérieur à notre enquête sur cette école.

Juste après le témoignage de ces deux mères, les journalistes de Mediapart auraient dû préciser, à ce moment de l'article, qu'en mai 2025, au moment de notre tournage, les services de la mairie, la Caspe, la mairie du VIIème arrondissement mais aussi certaines mères représentants des parents d'élèves de l'école Saint-Dominique, étaient au courant de faits d'agressions sexuelles présumées de la part d'un animateur. La Caspe décidera de le suspendre. Aucun d'entre eux n'a fait le choix d'informer les autres parents.

Concernant ce passage :

Demain, Emmanuelle n'exclut pas de déposer plainte à son tour contre « Cash », parmi d'autres cibles « secondaires », dont la mairie de Paris, qui a la responsabilité du périscolaire.

Cette phrase met sur le même plan Cash Investigation, qui n'a fait que remplir sa mission de journaliste en lançant l'alerte sur les graves dysfonctionnements du périscolaire parisien et la responsabilité de la mairie de Paris, autorité en charge du périscolaire et des animateurs..

Concernant ce passage :

(...) la rédaction de « Cash » défend à la fois son arbitrage dans le cas d'espèce de Saint-Dominique, et l'idée que les journalistes doivent pouvoir s'exonérer de l'obligation de dénonciation, par principe.

Nous avons pris soin de ne pas généraliser cette question au cours de notre entretien. « *L'idée que les journalistes doivent pouvoir s'exonérer de l'obligation de dénonciation, par principe* » ne reflète pas notre position. Nous n'avons jamais rien dit de tel.

Concernant ce passage :

D'une façon générale, la rédaction revendique surtout la possibilité pour les journalistes de s'affranchir de certaines règles.

Nous tenons à préciser que nous n'avons ni tenu ces propos, ni soutenu une telle position. Nous avons insisté sur le fait que chaque enquête nécessitait un arbitrage et une appréciation spécifique, en fonction des circonstances et du contexte.

Nous avons rappelé que les journalistes n'étaient pas au-dessus des lois mais qu'il était parfois nécessaire d'en repousser les limites pour mener des enquêtes et assurer notre mission journalistique.

À notre connaissance, la plainte évoquée dans l'article est inédite. Il est reproché à Cash Investigation de ne pas avoir publié son documentaire dès le mois de mai, c'est-à-dire un travail inachevé, non vérifié, dont l'enquête n'était pas terminée. Autrement dit, ce qui est remis en cause, c'est la légitimité d'une enquête au long cours.

Pour la première fois, des journalistes qui révèlent des faits sur des sujets graves, sont poursuivis pour non-dénonciation. Cette volonté de s'attaquer au messenger, en lui imputant une responsabilité dans les faits qu'il dénonce, est inquiétante pour l'investigation en France. Cette dérive est une remise en cause alarmante de la mission des journalistes, elle les fragilise dans leur rôle et dans leur statut.

La diffusion de ce numéro de Cash Investigation à une heure de grande écoute sur France 2 a permis de révéler les dysfonctionnements du périscolaire parisien et de l'école Saint-Dominique. C'est la médiatisation de la défaillance d'un système, qui a entraîné une prise de conscience des autorités, là où des années de multiples signalements isolés avaient échoué.

Depuis, les annonces du nouveau maire de Paris, Emmanuel Grégoire, montrent que le sujet est enfin considéré comme une priorité.

La rédaction de Mediapart

France

À Meyzieu, la droite et l'extrême droite main dans la main contre l'hommage d'un lycée à la boxeuse Imane Khelif

Après une alerte conjointe de l'extrême droite et de l'exécutif LR de la région Auvergne-Rhône-Alpes, un lycée de Meyzieu a repoussé l'inauguration d'une salle polyvalente au nom de la boxeuse algérienne. Au sein de l'établissement, on s'étonne de l'ampleur prise par la polémique.

Elian Delacôte (Rue89 Lyon)

1 mai 2026 à 16h49

Meyzieu (Rhône). – « *Quand on demande des postes supplémentaires, ça ne prend pas une telle ampleur...* » Joint par téléphone jeudi 30 avril, Ludovic* ne cache pas son amertume. Ce professeur du lycée Colonel-Arnaud-Beltrame, à Meyzieu, a suivi avec étonnement la violente polémique qui vise son établissement depuis plusieurs jours. En cause : l'inauguration programmée, le 7 mai, d'une salle polyvalente au nom d'Imane Khelif, une boxeuse algérienne vainqueur des Jeux olympiques de Paris 2024.

Après sa médaille d'or, la championne avait été ciblée par une campagne de harcèlement transphobe. La polémique avait pris de l'ampleur, plusieurs suiveurs accusant la sportive de n'être pas une femme.

Il n'en fallait pas plus pour que l'extrême droite locale s'empare du sujet. La députée Rassemblement national (RN) de la circonscription, Tiffany Joncour, a dénoncé sur le réseau social X une « *dérive wokiste* », quand son assistant parlementaire, Tim Bouzon, candidat malheureux aux municipales dans la ville voisine de Décines-Charpieu, alertait dans un communiqué du RN sur une « *dérive idéologique inacceptable* » et invitait l'exécutif régional « *à intervenir sans délai pour exiger le retrait de cette dénomination* ».



Imane Khelif après sa victoire aux JO de Paris, le 9 août 2024.

© Photo Jiang Wenyao / Xinhua via AFP

Contactée par *Rue89 Lyon*, la région, où le député Les Républicains (LR) Laurent Wauquiez reste omniprésent, n'a pas répondu à nos questions. Mais son très droitier vice-président, Philippe Meunier, avait déjà dégainé sur X, sous une publication de Tiffany Joncour, assurant « *avoir déjà fait le nécessaire pour que cette opération soit immédiatement bloquée* ». Pourtant, sa délégation (aménagement du territoire, entre autres) n'a rien à voir avec l'enseignement et les établissements scolaires.

Dans une réponse apportée au quotidien *Le Progrès*, la collectivité en a rajouté une couche, assurant privilégier « *des personnalités françaises dont le parcours incarne un engagement, un courage ou un combat ayant un lien direct avec l'histoire, les valeurs et le destin de notre pays* ».

« Ambiance pesante »

Au sein du lycée Beltrame, cet emballement politique a sidéré les personnels que *Rue89 Lyon* a pu contacter. « *C'est juste une salle dans un lycée. On se doutait qu'il y aurait des réactions, mais là, c'est disproportionné* », se désole Lucie*, qui a observé le projet pédagogique à l'origine de la polémique. Les élèves étaient invité-es à se prononcer sur le nom choisi pour la salle polyvalente du lycée. « *Le projet était très transparent, en accord avec la direction* », affirment les professeur-es interrogé-es.

« Ça s'inscrivait dans un parcours sur l'égalité fille-garçon. Le but était de nommer une salle du lycée au nom d'une femme exceptionnelle. Il y avait quatorze personnalités en lice, de tous les continents et dans tous les domaines, parmi lesquelles Gisèle Halimi ou la réalisatrice franco-iranienne Marjane Satrapi, retrace Lucie. On était en mars 2025, quelques mois après les JO de Paris, et c'est le nom d'Imane Khelif qui est ressorti. »

Au sein du lycée, les attaques coordonnées de la droite et de l'extrême droite locales ont laissé des traces. Lucie et Ludovic ont noté une « ambiance pesante » depuis plusieurs jours. « On se sent scrutés, on a l'impression que chaque projet peut être remis en cause. C'est très décourageant », abonde l'enseignante. Selon leurs témoignages, la proviseure de l'établissement, Rachel Vagney, a reçu des menaces et aurait porté plainte.

« Depuis quand l'extrême droite dicte-t-elle aux élèves et aux enseignants leurs choix pédagogiques ? »

Idir Boumertit, maire LFI de Vénissieux

L'incompréhension est d'autant plus forte que, selon les professeur·es interrogé·es par *Rue89 Lyon*, aucun parent d'élève ne s'est plaint de l'initiative, en cours depuis plus d'un an.

Devant la polémique, la direction du lycée a repoussé l'inauguration de la salle, prévue le 7 mai, et soumettra la proposition lors d'un conseil d'administration prévu le 23 juin. Sur X, l'ancien député La France insoumise (LFI) et nouveau maire de Vénissieux, Idir Boumertit, a dénoncé « les obsessions xénophobes » de l'extrême droite. « Depuis quand dicte-t-elle aux élèves et aux enseignants leurs choix pédagogiques ? », s'est-il étonné.

Interrogé par *Rue89 Lyon*, le lycée nous a renvoyés vers le rectorat de Lyon, qui n'a pas retourné les sollicitations. Également contacté, le maire de Meyzieu, Issam Benzeghiba, n'a pas répondu.

En attendant que la polémique se calme, le lycée Colonel-Arnaud-Beltrame attend toujours des moyens pour accomplir sa mission pédagogique. En mars, les personnels de l'établissement, inauguré en 2023, avaient mené une grève pour dénoncer un manque de moyens et de personnel. Leur grève, fin mars, était restée lettre morte.

Eliau Delacôte (Rue89 Lyon)

Extrême droite — Reportage

À Mâcon, Marine Le Pen et Jordan Bardella tentent d'accorder leurs violons sur l'économie avant 2027

Lors du meeting du 1er-Mai, les deux potentiels candidats à la présidentielle ont tâché de faire la synthèse entre l'opération séduction menée par Jordan Bardella auprès du patronat et la fibre sociale incarnée historiquement par Marine Le Pen. Une clarification pressante avant 2027.

Alexandre Berteau

1 mai 2026 à 19h57

Mâcon (Saône-et-Loire). – De l'aveu même de Marine Le Pen, ce meeting du 1^{er}-Mai à Mâcon devait permettre de parer aux « sottises » qu'elle dit observer ces derniers temps « sur les plateaux et en ouvrant les journaux » concernant la « philosophie économique » du Rassemblement national (RN). En clair, il s'agissait, pour la triple candidate à la présidentielle, de tenter de prouver qu'il n'y aurait pas une feuille de papier à cigarette entre la ligne étatiste et souverainiste qu'elle incarne, et le tournant libéral que cherche à faire prendre son dauphin, Jordan Bardella.

Ce meeting était aussi le dernier de la cheffe de file du RN à l'Assemblée nationale avant le 7 juillet, date de la décision de la cour d'appel de Paris dans l'affaire des assistant-es parlementaires européen-nes, qui pourrait l'empêcher de se présenter à l'élection présidentielle de 2027 – et inversement permettre au président du parti d'extrême droite d'être candidat à sa place.

Si l'état-major du RN planche déjà sur le programme, rien ne sera figé avant cette échéance fatidique du 7 juillet. « Ni l'un ni l'autre n'avons envie d'être coincé par un projet », a concédé Marine Le Pen juste avant son discours, semblant oublier que ses lieutenant-es martèlent officiellement depuis des mois que les deux figures du parti seraient interchangeable en cas d'empêchement de la première.



Marine Le Pen et Jordan Bardella en meeting à Mâcon, le 1er mai 2026. © Photo Albin Bonnard / Hans Lucas via AFP

Il y a quelques jours encore, le duo peinait à accorder ses violons au sujet des bénéfices mirifiques générés par TotalEnergies à la faveur de la guerre en Iran. Interviewé par BFMTV le 29 avril, Jordan Bardella n'a pas fermé la porte à une taxation de ces superprofits, avant de s'empresse de préciser qu'il ne voyait pas de « priorité » dans le fait « d'inventer des taxes et des impôts » dans « un pays qui a 46 % de prélèvements obligatoires ». Une sortie censée, encore une fois, rassurer les milieux économiques que le président du RN n'en finit plus de séduire – il a été reçu le 20 avril par les dirigeants du Medef pour un déjeuner à Paris, une première pour l'organisation patronale.

Seulement quelques minutes plus tôt avant cette intervention sur BFMTV, Marine Le Pen avait pourtant rappelé sur le réseau social X que son parti plaide « depuis des années » pour une taxation exceptionnelle de ce qu'elle appelle les « *surprofits* »...

Charge contre « l'assistantat »

Devant environ 5 000 sympathisant-es réuni-es vendredi dans une salle chauffée à bloc au chant des « sirènes du port d'Alexandrie » de Claude François et des « sunlights des tropiques » de Gilbert Montagné, le tandem s'est donc attelé à essayer de gommer leurs différences. Dans un exercice de contorsion rondement mené, Marine Le Pen a défendu l'idée « d'une position éminemment équilibrée » entre « l'interdit socialiste et le laisser-faire de

l'ultralibéralisme ». Une « *voie médiane qui n'est ni le tout-marché ni le tout-État* », a-t-elle résumé sur scène.

En ce 1^{er}-Mai, fête des travailleurs et des travailleuses que certains maires RN attaquent localement, la triple candidate à la présidentielle est venue rendre « *hommage* » à « *ceux qui travaillent* », « *ceux qui se lèvent tôt comme ceux qui veillent la nuit* », « *ceux qui produisent* », « *ceux qui soignent comme ceux qui protègent* ». Déplorant la « *souffrance des travailleurs pauvres* » à l'heure de « *l'ubérisation généralisée des emplois* », elle a rappelé l'importance des « *conquêtes sociales* » arrachées de haute lutte, telles que « *la Sécurité sociale* ».

Mais Marine Le Pen a aussi promis en creux que son parti pourra, s'il arrive au pouvoir en 2027, défendre à la fois les intérêts des ouvriers, des ouvrières et des employé-es, comme ceux des chef-fes d'entreprise, qu'il s'agisse de PME ou de groupes du CAC 40. Après cette tirade sociale, l'héritière de Jean-Marie Le Pen a toutefois tenu à rassurer ses troupes : elle n'a rien « *d'une socialiste qui ne s'avouerait pas* », ni « *d'une marxiste* » refoulée.

Pour le prouver, la cheffe de file des député-es RN a dénoncé le supposé « *assistanat endémique, entretenu et encouragé* » par les gouvernements successifs. « *Au boulot !* », a alors soudainement crié une femme dans le public. Le 29 octobre, face aux journalistes de l'Association des journalistes parlementaires, Marine Le Pen assurait pourtant que le terme « *assistanat* » n'était pas « *un mot de [s]on programme ou de [s]on vocabulaire* ». « *Je ne veux pas nourrir l'idée qui est développée par un certain nombre de politiques en France consistant à dire que le chômage serait de la faute de ceux qui ne veulent pas travailler* », expliquait-elle alors.

« *Pourquoi devrions-nous choisir entre le patron et l'ouvrier ?* »

Marine Le Pen

Sur scène, Marine Le Pen a voulu parler aux chef-fes d'entreprise en fustigeant le « *bidonville normatif* » dans lequel ils et elles vivraient, mais aussi en promettant de

« *ne jamais reprocher l'aisance ou le patrimoine [que quiconque] aura légitimement acquis* ». Le 7 avril, comme l'a révélé *Le Nouvel Obs*, la députée a décroché un dîner avec la fine fleur des patrons du CAC 40, parmi lesquels l'homme le plus riche de France, Bernard Arnault.

« *Pourquoi devrions-nous choisir entre le patron et l'ouvrier, entre le fonctionnaire et le salarié du privé, entre l'étudiant, l'actif et le retraité ?* », a-t-elle résumé, très loin de l'adage selon lequel « *diriger c'est décider* ». Cette tentative de synthèse a eu le mérite de permettre à Jordan Bardella de dérouler son discours pro-entreprise désormais appris par cœur, sans vouloir oublier « *cette France du travail* ». Sur scène, lui aussi a tenu à promettre de défendre les « *travailleurs courageux* » autant que les « *entrepreneurs audacieux* ».

« *Nous libérerons les entreprises des normes excessives et des lourdeurs administratives* », a également affirmé le président du RN. Avant de garantir « *la paix fiscale* » aux travailleurs et travailleuses, comme au patronat – et ce, après deux mandats d'Emmanuel Macron marqués par des aides inédites aux entreprises.

Si Marine Le Pen et Jordan Bardella ont tous deux chanté une ode au travail et aux conquêtes sociales, les éléments de langage n'avaient pas été passés à certains nouveaux maires RN. À Liévin (Pas-de-Calais), l'édile nouvellement élu a ainsi annulé la cérémonie du 1^{er}-Mai lors de laquelle les syndicats sont traditionnellement reçus à l'hôtel de ville. Et à Carcassonne (Aude), Christophe Barthès a décidé de priver de leurs locaux municipaux plusieurs syndicats ayant manifesté contre l'arrivée de l'extrême droite dans leur ville quelques jours plus tôt.

« *Ce que nous avons commencé [à l'échelon municipal], nous sommes prêt à le faire au plus haut niveau de l'État* », a toutefois promis Louis Aliot, vice-président du RN et maire de Perpignan (Pyrénées-Orientales), lors du meeting à Mâcon.

Alexandre Berteau

[Asie et Océanie](#)

À Paris, le photographe Kazuo Kitai expose le Japon rebelle des années 1960

L'un des plus célèbres photographes japonais est l'objet d'une grande rétrospective à Paris. L'occasion unique de découvrir l'œuvre de l'anticonformiste Kazuo Kitai et son travail sur les luttes étudiantes des années 1960 et la campagne nippone des années 1970.

[François Bougon](#)

1 mai 2026 à 13h19

C'est vers l'âge de 20 ans que Kazuo Kitai s'est plongé dans la photographie et le tumulte des années révolutionnaires au Japon, son pays. Presque par hasard, « *par la force des choses* », dit-il. Le jeune étudiant des années 1960 était l'un des rares à être acceptés dans les rangs des groupes de la gauche radicale de l'époque pour documenter leur engagement.

Quand d'autres photographes capturaient les activistes casqué-es de loin au téléobjectif pour la grande presse, lui évoluait dans ce milieu comme un poisson dans l'eau. Il avait leur âge, n'était pas forcément aussi engagé politiquement, mais il partageait leur quotidien. L'intégration s'est faite naturellement. Sa toute première photo, il l'a prise en 1964 lors d'une manifestation près de la base navale de Yokosuka, située dans la baie de Tokyo, contre la visite de sous-marins nucléaires états-uniens.



Kazuo Kitai à Paris le 28 avril 2026. © Photo Sébastien Calvet / Mediapart

Soixante ans plus tard, on peut voir ces premiers clichés, parmi 130 au total, à Paris, jusqu'au 25 juillet, dans le cadre d'une exposition rétrospective à la Maison de la culture du Japon. Des images en noir et blanc, parfois floues car prises pendant la nuit, qui par leur simplicité et leur radicalité reproduisent à merveille, pour celles et ceux qui ne l'ont pas vécue, l'énergie de ce moment.

À l'époque, il rassemble ses photos dans un livre autoédité qu'il baptise tout simplement Resistance (Teiko). « *Mais la critique fut mauvaise et il ne s'est pas vendu du tout* », dit-il dans un sourire. Malgré ses 81 ans, de son visage émane l'énergie de celui qu'il était dans les années 1960 au moment de sa jeunesse. On le rencontre dans la galerie et librairie parisienne Écho 119, où il expose aussi son plus récent travail, « *I.ro.ha, 1,2,3!* ».

Témoign des luttes étudiantes

Ce flop ne l'a pas poussé à abandonner. Par la suite, les commandes de journaux et de magazines lui ont permis de continuer de suivre l'agitation estudiantine. En pleine guerre du Vietnam, il suit ses camarades au moment de l'occupation des universités. On est en 1968. La mobilisation est mondiale, depuis les facs tokyoïtes jusqu'aux campus états-uniens, en passant par la Sorbonne et les rues de Paris.

Deux livres en sont nés, Barricade et Agitators. Le premier n'a guère été apprécié par les premiers et

premières concernées, car il les montre surtout dans leur vie quotidienne ; le second beaucoup plus parce qu'on les voit en action dans les manifestations.

Kazuo Kitai commence à se faire un nom, mais il doute. « Il y avait du mouvement et j'avais l'impression que je me contentais simplement de pointer ma caméra et de filmer. Je me disais que ça risquait de donner des images sans véritable initiative en tant que photographe. Alors, après quatre ou cinq ans, j'ai commencé à réfléchir à l'idée de photographe quelque chose de différent », raconte-t-il.



Unité de résistance des enfants, série Sanrizuka, Narita (département de Chiba), 1970. © Kazuo Kitai

L'urbain qu'il était jusqu'à présent quitte Tokyo et rejoint la communauté agricole de Sanrizuka, une sorte de ZAD avant l'heure qui s'oppose à la construction de l'aéroport international de Narita. Leur lutte est entrée dans l'histoire – certain-es résistent toujours – et Kazuo Kitai la documente pendant deux ans à partir de 1969.

Des étudiant·es ont rejoint les paysan·nes, ce qui établit un lien avec son travail précédent, cependant, note-t-il, « ce n'était pas seulement un lieu de lutte, c'était avant tout un endroit où vivaient des paysans » : « Et j'ai ressenti l'envie de photographier leur vie, leur quotidien. » L'un des maîtres qui l'a inspiré est le Français Eugène Atget. « Je l'admire énormément, il photographiait la vie des habitants de Paris, je me suis dit que la photographie devait aussi saisir la vie quotidienne. »

Découverte de la campagne

La campagne l'inspire. Le photographe des rebelles se révolte contre la tendance de l'époque à ne s'intéresser qu'à la ville en pleine expansion et sa vie agitée. « À cette

époque, toute la photographie se concentrait sur la ville, comme si photographe Tokyo permettait d'exprimer le Japon en train de changer, explique-t-il. Moi aussi, j'ai essayé de photographe Shinjuku [l'un des quartiers les plus animés de Tokyo – ndlr] comme les autres, mais ça ne me correspondait pas. Cette ambiance urbaine, dure, presque étrangère... j'ai voulu aller à l'encontre de ça. À l'origine, j'étais moi-même quelqu'un de la ville, je ne connaissais rien au monde rural. Justement, c'était une bonne chose, tout me paraissait nouveau. C'est pour ça que j'ai pensé que je devais photographe ce genre de vie. »

Le Japonais de la ville se transforme en photographe des campagnes pendant des années. « Après Sanrizuka, j'ai voulu photographe un Japon rural sans lutte, un mode de vie ancien, qui existait depuis longtemps, indique-t-il. C'est comme ça que j'ai commencé à photographe les villages. C'était un travail à travers tout le Japon. »

Le magazine *Asahi Camera* le finance avec la liberté d'aller où bon lui semble. « Pendant environ quatre ans, j'ai travaillé librement, raconte-t-il, et même après la fin de la série, j'ai continué. Finalement, pendant presque toute la décennie des années 1970, j'ai photographié la campagne. Et en définitive, j'ai rassemblé tout ça dans un livre vers 1980, comme une sorte de synthèse. » Avec To the Villages, le photographe connaît enfin un succès éditorial.

Il revoit aussi sa manière de considérer le sujet qu'il photographie. « Depuis que j'ai commencé à photographe Sanrizuka, je pense que mon travail consiste à enregistrer la relation entre mon sujet et moi. C'est une photographie qui n'existe que grâce à une relation de confiance avec les personnes photographiées. Ce n'est pas une photographie de dénonciation ou d'exposition, mais plutôt une photographie qui exprime un lien fort entre les gens », soutient-il.

Kazuo Kitai s'impose comme l'un des maîtres de la photographie au Japon. Il reste pourtant relativement méconnu au-delà des frontières nippones et notamment en France. Les deux expositions organisées à Paris permettent de le découvrir.

Jaune de Iroha, 2024 (photo de 1968). © Kazuo Kitai

La série qu'il présente à la galerie Écho 119 montre la voie nouvelle dans laquelle il s'est engagé. Il ne photographie plus, mais se plonge dans ses archives – quelque 3 500

pellicules de trente-six poses, soit 126 000 photos – pour les retravailler. Il déchire d’anciens tirages originaux, les recompose, peint dessus. Un geste expliqué dans le texte de présentation de l’exposition : *« J’ai pensé qu’en les déchirant, je me sentirais plus léger et pourrais alors envisager de nouvelles images. »*

« Cela me paraît plus intéressant, dit le photographe, et peut-être aussi plus significatif pour moi. J’ai 81 ans, j’ai du mal à suivre le monde actuel. Le rythme est trop différent, il vaut mieux faire des choses qui me conviennent davantage. » Il a laissé son appareil photo à l’hôtel. Et ce sont ses deux filles qui l’accompagnent qui se chargent de prendre des clichés. *« J’ai déjà beaucoup photographié,*

j’ai l’impression d’avoir fait le tour », dit-il. Une manière de voir le monde avec un regard neuf à 81 ans.

*

« Kazuo Kitai, l’éloge du quotidien. Soixante ans à photographier le Japon », exposition du 30 avril au 25 juillet à la Maison de la culture du Japon à Paris, 101 bis, quai Jacques-Chirac, 75015 Paris.

« I.RO.HA, 1,2,3 ! », du 29 avril au 11 juillet à la galerie Écho 119, 1 rue des Minimes, 75003 Paris.

François Bougon